D Lortie
520

CHRONIQUE

DE

RIMOUSKI

CHRONIQUE

DE

RIMOUSKI

PAR

L'ABBÉ CHS. GUAY

Vicaire à la cathédrale de Rimouski

SECOND VOLUME

QUEBEC
P.-G. DELISLE, IMPRIMEUR, 1, RUE PORT DAUPHIN
En face de l'Archevêché
1874

CHRONIQUE

DE

RIMOUSKI

XIV.

Première école publique à Rimouski.—Couvent des Dames de la Congrégation.—Nouveau couvent des Dames de la Congrégation.—Bénédiction de la pierre angulaire.—Noms des Sœurs qui ont enseigné dans cette maison, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

§ 1. *Première école publique à Rimouski.*

La première école publique à Rimouski fut ouverte, en 1830, par M. Jean-Baptiste St.-Pierre, natif de l'Ile de Guernesey.

Ce ne fut qu'en 1832 que cette école, ainsi que les autres du pays, commença à recevoir une allocation du gouvernement.

M. St.-Pierre fit l'école pendant de longues années et avec succès ; ce monsieur est aujourd'hui employé

comme copiste, quoique d'un âge très-avancé, dans le bureau de M. André-Elz. Gauvreau, Régistrateur du district de Rimouski.

§ 2. *Couvent des Dames de la Congrégation*

En 1855, M. l'abbé Tanguay, alors curé de Rimouski, secondé de la générosité de ses paroissiens, et par ses énergiques efforts, faisait construire le couvent des Dames de la Congrégation.

Dès l'année 1851, M. Tanguay s'adressa à Mgr. l'Archevêque Turgeon et à la Supérieure des Dames de la Congrégation de Montréal pour la fondation d'un couvent, comme on le voit d'après les lettres suivantes.

Réponse de la Communauté de Montréal à la première demande que fit M. le Curé Tanguay pour obtenir des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame :

" Congrégation de Notre-Dame de Montréal, 1851.

" Monsieur,

" J'ai exprimé à Nos Mères vos désirs, vos projets de zèle et votre dévouement pour avoir un établissement tenu par des membres de notre humble Congrégation. Il est plus que probable que votre maison en

sera pourvue cette année, cependant il est difficile de vous dire au juste quand et comment cela se fera. Mais soyez persuadé, monsieur, que d'énergiques efforts se feront pour seconder votre zèle et le désir de notre saint Archevêque, exprimé avec une bonté non pareille.

" Priez, monsieur, que le bon Dieu nous vienne en aide par la divine Marie, et vous serez exaucé.

" Je suis avec une estime pleine de respect,

" Votre très-humble et obéissante servante,

" SŒUR STE.-ELIZABETH, Supérieure,

" C. N.-D."

Révd. M. Tanguay,
Curé de Rimouski.

Réponse de Mgr. l'Archevêque Turgeon à la première demande de M. Tanguay exposant son projet de la fondation de cette Communauté.

" Archevêché de Québec, 7 avril 1851.

" Monsieur,

" Je vous envoie une lettre que j'ai reçue de la Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, au sujet de votre projet d'avoir de ses Sœurs pour leur confier l'éducation des jeunes filles de votre paroisse. Vous verrez que le projet a été accueilli avec faveur,

bien qu'on ne se trouve pas en mesure de le réaliser immédiatement. Je vais faire mon possible pour que votre couvent puisse être ouvert après les vacances de ces Dames, c'est-à-dire, vers la fin d'août ou au commencement de septembre.

" Je suis bien cordialement,

" Monsieur,

" Votre très-obéissant serviteur,

" P. F. Archevêque de Québec."

Révd. M. Tanguay,
Curé de Rimouski.

" Montréal, 3 avril 1851.

" Monseigneur,

" Ce n'est qu'hier que j'ai pu voir Mgr. de Montréal, après plusieurs visites auprès de Sa Grandeur, pour lui communiquer vos désirs relativement à la Mission de Rimouski. Mgr. est tout disposé à nous encourager à entreprendre une œuvre si utile, et que je vous avouerai bien selon nos désirs ; mais, en ce moment, notre communauté est presque épuisée par les pertes que nous avons faites. Depuis l'année dernière, dix sujets enlevées, dont trois depuis l'au-

tomne travaillaient dans nos missions. D'autres les remplaceront bientôt; mais les circonstances actuelles sont très-pénibles pour nous, et je l'éprouve davantage aujourd'hui en répondant à votre paternelle invitation, car notre désir le plus ardent est de nous multiplier, s'il est possible sous votre direction.

" La Providence, j'ose l'espérer, me fournira les moyens de commencer avant peu cette mission, et je suis persuadée que Votre Grandeur partagera la peine que nous ressentons, en ne pouvant le faire immédiatement.

" Veuillez, Monseigneur, agréer le profond respect de toute notre Communauté, ainsi que les sentiments de reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être

" Monseigneur,

" Votre très-humble et

" très-obéissante servante,

" SŒUR STE.-ELIZABETH, Supérieure,

" Congrégation Notre-Dame."

Les Sœurs fondatrices envoyées par la Supérieure de Montréal pour le commencement de cette nouvelle maison, furent les Sœurs Ste.-Victoire, Supérieure, Ste.-Marthe et St.-Anselme.

Les classes s'ouvrirent dans l'automne de 1855, et

l'on réunit 47 pensionnaires. Tous eurent beaucoup à souffrir durant l'hiver par suite du mauvais état de la maison auquel M. Tanguay n'avait pu rémédier.

Cette maison étant devenue trop petite par le nombre toujours croissant des élèves, on y ajouta un nouvel étage dans l'été de 1856.

Dans l'automne de 1857, Mgr. de Tloa autorisa M. l'abbé Tanguay à célébrer la sainte messe dans cette nouvelle institution, et à y conserver le Saint-Sacrement, d'après une permission spéciale de Notre St.-Père le Pape Pie IX.

La première messe y fut célébrée, le 2 janvier 1858, par son digne et zélé fondateur.

En 1860, la fabrique de St.-Germain donna à ces Dames Religieuses l'usage de six arpents de terre en superficie.

Leur maison subit des réparations considérables dans l'été de 1866.

§ 3. *Nouveau couvent des Dames de la Congrégation.*

Le 12 avril 1872, le terrain donné en jouissance fut échangé pour quatre arpents de terre en superficie,

en pleine et entière propriété, sur autorisation de Mgr. de Rimouski.

Le contrat eut lieu à l'Evêché, en présence du Révd. P. C. A. Winter, curé de Rimouski, agissant au nom de la fabrique St.-Germain, et de la Sœur St.-Léon, Supérieure du couvent, agissant pour la maison de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.

Le 7 mai 1873, Monseigneur de Rimouski, accompagné de monsieur le Grand-Vicaire Langevin, se rendait à l'endroit où devait être érigé le nouveau couvent des Dames de la Congrégation, pour y désigner la place des fondations.

Les travaux commencèrent le même jour, et furent dirigés par M. Jean-Baptiste Chartrand de Montréal ; le contracteur fut M. Auguste Lepage, deRimouski.

Les dimensions de cette maison sont les suivantes.

Corps principal : quatre-vingt dix pieds de façade sur cinquante-cinq de profondeur.

Deux ailes : chacune de trente pieds de façade sur quatre-vingt de profondeur.

Connaissant le passé, nous n'avons aucun doute que ces pieuses et saintes religieuses ne mènent à bonne

fin leur vaste entreprise, et que les élèves toujours en grand nombre ne reçoivent, comme par les années précédentes, une éducation des plus suivies et des mieux soignées.

Il nous suffit d'avoir assisté à quelques-unes de leurs séances littéraires et musicales, où présidait le goût le plus exquis et d'avoir entendu des morceaux de musique les mieux choisis et exécutés avec art, laissant l'auditoire dans un grand ravissement, pour affirmer que cette maison rencontrera toujours beaucoup d'encouragement.

§ 4. *Bénédiction de la pierre angulaire.*

Le 31 août 1873, à l'issue de la grand'messe du dimanche, sur l'autorisation de Mgr. de Rimouski, M. le Grand-Vicaire Langevin, accompagné d'une foule pieuse et recueillie, se rendait au nouveau couvent pour y faire la bénédiction solennelle de la première pierre.

Après les cérémonies prescrites par l'église, M. le Grand-Vicaire adressa la parole aux citoyens et aux paroissiens de Rimouski ; leur démontra, en quelques mots, l'avantage qu'il y avait pour eux de voir élever cette nouvelle maison qui devait servir

d'asile à l'innocence et à l'instruction de leurs jeunes filles.

On procéda ensuite à la fermeture de la pierre angulaire.

Cette pierre renferme une fiole en cristal dans la quelle se trouve un parchemin contenant ce qui suit :

Les noms de Sa Grandeur Monseigneur Langevin, premier évêque de St. Germain de Rimouski, de Messire Edmond Langevin, frère de Monseigneur, et premier Grand-Vicaire du diocèse de St.-Germain de Rimouski, de la sœur St.-Léon, supérieure du couvent, et des sœurs St.-Jude, Ste.-Auguste, St.-Anicet, St.-Marcel, Ste.-Léopoldine et St.-Hilaire, toutes actuellement dans l'ancienne maison.

Cette pierre renferme encore une statue de St.-Joseph, une prière à la Ste.-Vierge, à St.-Joseph et aux saints Anges et quelques pièces de monnaie actuelle.

§ 5. *Noms des sœurs qui ont enseigné dans cette maison, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.*

Sœur Ste.-Victoire ....1 an
" St.-Anselme ....1 "
" Ste.-Marthe ....

Sœur St.-Charles ....1 an
" St.-Colomban ....3 "
" Ste.-Agathe . ...9 mois
" Ste.-Martine ....2 ans
" St.-Jean Damascène ....2 "
" St.-Marc...... ....2 "
" St.-Ephrem ....4 mois
" Ste.-Marie de l'Incarnation .... 4 "
" Ste.-Adélaïde ....1 an
" St.-Zotique ....2 "
" Ste.-Bibiane...... .. ..2 "
" St.-Alphonse Rodriguez.. ....9 mois
" Ste.-Marie Auxiliatrice................ ......6 "
" Ste.-Camille . ...6 "
" Ste.-Adèle ....3½ "
" St.-Octave ....5 ans
" Ste.-Liduvine ....1 "
" Ste.-Basilisse ....1 "
" Ste.-Isabelle ....2 "
" St.-Emile.............. ....3 "
" Ste.-Iphigénie .... 3 "
" St.-Eusèbe ....2 "
" St.-Hedwige.. ....1 "
" Ste.-Marie-Isabelle ....2 mois
" Ste.-Colombe ....3 ans

Sœur	Ste.-Amédée	2 ans
"	St.-Léon	13 "
"	St.-Jude	11 "
"	Ste.-Auguste	8 "
"	St.-Anicet	6 "
"	St.-Marcel	2 "
"	Ste.-Léopoldine	1 "
"	Ste.-Hilarie	1 "

XV.

Collége Industriel et Agricole de Rimouski.

---

§ 1. *Collége Industriel et Agricole de Rimouski.*

L'automne précédant la fondation du couvent des Dames de la Congrégation (1854), M. le curé de Rimouski, l'abbé Tanguay, désirant procurer aux jeunes gens une bonne éducation, ouvrait, dans le village de sa paroisse, une école supérieure, désignée sous le nom de COLLÉGE INDUSTRIEL.

Durant cette première année, il y eut deux professeurs, MM. Cyrille Tanguay et Hubert Catellier. La maison était petite, mais assez grande pour le nombre des élèves qui fréquentaient les deux classes. Il était d'ailleurs convenu entre Mgr. l'Archevêque Turgeon et M. Tanguay, que les classes s'ouvriraient dans la vieille église, aussitôt que la nouvelle serait livrée au culte. (1)

(1) *Décret de Mgr. Turgeon* pour la construction de l'église de Rimouski, 1854.

Les statistiques font foi de 66 à 80 élèves pour les années 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861.

M. le curé Tanguay obtint du Surintendant de l'Education, pour cette même année et les années suivantes, comme subvention, la somme de $400, qui dut être employée pour le paiement des professeurs et le loyer de la maison, laquelle fut occupée jusqu'en juillet 1859.

L'année suivante, 1856, il y eut trois professeurs : MM. Amouroux, d'origine française, Octave Ouellet et James Smith. Ce dernier s'engagea à enseigner gratuitement la langue anglaise.

On comptait, cette seconde année, 20 élèves demi-pensionnaires ; les autres étaient externes.

Le jour, M. Ouellet exerçait la surveillance pendant tout le temps non réclamé par les soins de sa classe ; la nuit, Messire Jacob Côté, vicaire de M. le curé Tanguay, surveillait les élèves : sa chambre était à l'une des extrémités du dortoir.

Le cours d'étude adopté ressemblait beaucoup à celui du cours commercial du Collége Ste.-Anne.

Le tout se faisait sous la vigilance assidue de M. le curé de Rimouski, et lui seul forma le corps administratif du Collége, jusqu'en septembre 1859.

On regrettait de ne pas voir ce Collége industriel dans un état aussi florissant qu'on le désirait, malgré l'habileté et les efforts incessants de M. Tanguay et des deux professeurs, MM. Bégin et Ouellet, comme le fait remarquer M. l'Inspecteur Tanguay, à la page 162 de son rapport au Surintendant de l'Education.

" Les succès du petit nombre d'élèves qui ont suivi leurs classes, doivent contribuer cependant, ajoute-t-il, à rendre cet établissement plus prospère."

Dans le cahier des délibérations, tenu par le Secrétaire-Trésorier, on trouve les remarques suivantes :

" Je regrette que le No. 3 (l'Ecole du Village ou Collége) n'ait pas profité des services d'un Instituteur instruit et dévoué. Si l'année n'a pas donné plus de résultat, la faute ne peut être imputée à l'Instituteur Bégin, uni à son collègue M. Ouellet. Ils avaient tous deux le désir et la capacité de bien faire ; ce sont les élèves qui leur ont manqué."

M. le curé Tanguay, en ouvrant les classes de son *Collége Industriel,* s'était aussi chargé de donner le cours élémentaire de l'école du village. Mais l'apathie alors si grande des parents pour l'éducation de leurs enfants, retardait beaucoup les progrès qu'il en

avait espérés. Les remarques de M. l'Inspecteur des écoles au sujet des absences fréquentes des élèves se retrouvent encore aux années 1860 et 1861.

En 1859, le corps administratif de cette nouvelle institution se composait de MM. les Commissaires de la municipalité scolaire du village St.-Germain.

Dans l'automne de cette même année, M. le curé Tanguay laissa Rimouski, appelé par son Supérieur ecclésiastique à un autre poste.

MM. Bégin et Ouellet continuèrent l'enseignement, mais ce dernier n'enseigna qu'une partie de l'année. M. Bégin demeura seul, et déploya le même courage et la même énergie que les années précédentes; mais le trop grand nombre pour un seul, quand tous y assistaient, et les fréquentes absences contribuèrent pour beaucoup à retarder les progrès vraiment attendus. Il nomma cependant deux de ses élèves, assistants professeurs, dans la dernière partie de l'année, MM. Guay et Thomas St.-Laurent.

Le 29 août 1861, Son Excellence le Gouverneur-Général érigea en municipalité scolaire le village de Rimouski, avec les limites, telles qu'énoncées dans le décret conservé dans les archives du Séminaire.

" Au nord le fleuve, au sud la deuxième concession. Au sud-ouest, la propriété de Germain Langis, côte nord-ouest de la rivière, et au côté sud-est de la rivière, la propriété d'Edouard Martin inclusivement. A l'est la propriété d'Hubert St.-Laurent inclusivement."

Le 29 août, Sir Edmund Head nomma commissaires d'école, pour la municipalité scolaire du village de Rimouski, Messire Michel Forgues, curé de cette paroisse, conjointement avec MM. Magloire Hudon, André-Elzéar Gauvreau, Edouard Martin, Pierre Ringuet et Jos.-Théophile Couillard ; ce dernier était Secrétaire-Trésorier.

Le 19 décembre 1861, en remplacement de M. le curé Forgues, Son Excellence le Gouverneur-Général nomma commissaire d'école M. Georges Potvin, vicaire à Rimouski.

Les classes se tenaient, cette année-là, dans une maison appartenant à M. Jean Lepage. Le local peu favorable, le manque de livres, les absences toujours fréquentes des élèves, furent autant de cause qui retardèrent les progrès de l'Institution.

Pour faire disparaître toutes ces causes, M. Potvin et MM. les Commissaires présentèrent une requête à

M. le curé de la paroisse et à Messieurs les Marguilliers, en date du 11 janvier 1862, dans le but d'obtenir l'usage de la sacristie de la vieille église.

L'assemblée fut convoquée et présidée par M. le curé Lapointe, le 12 janvier 1862.

La demande de MM. les Commissaires fut exaucée comme on le voit dans le livre des délibérations de la Fabrique.

" A la demande des commissaires pour l'Ecole séparée, dite le Collége Industriel, la majorité de l'assemblée a accordé la permission que la vieille sacristie de la vieille Eglise serait livrée aux dits commissaires, pour y tenir l'Ecole, dite le Collége Industriel, jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Grâce l'Archevêque de Québec ou son substitut d'en ordonner autrement."

MM. les Commissaires, après avoir obtenu cette permission et l'autorisation de Mgr. de Tloa, s'empressèrent de faire les réparations convenables pour une salle d'étude au premier étage, et des classes dans les mansardes.

L'abbé Potvin, voyant que les élèves manquaient de livres et qu'un grand nombre se trouvaient dans l'impossibilité de se les procurer, acheta lui-même, de

son propre argent, les livres nécessaires aux classes, pour un montant de plus de $80, et les donna gratuitement aux élèves. Il mit ensuite en vigueur, avec l'aide des commissaires, un règlement qui disposait du temps des élèves et le partageait entre l'étude, la classe et la récréation. (1)

C'est alors que l'Institution prit un nouvel élan et fit de rapides progrès.

Les instituteurs, heureux de cette nouvelle organisation depuis longtemps désirée, déployèrent un nouveau courage.

Les élèves, de leur côté, ayant en mains tous les livres convenables, étant soumis à une discipline sévère et stimulés par l'attention des Commissaires, firent des progrès étonnants.

Ainsi, depuis le 2 février 1862 jusqu'à la fin de l'année scolaire, les élèves au nombre de 105, de 80 qu'ils avaient été auparavant, donnèrent beaucoup de contentement à leurs professeurs.

Pour contribuer encore plus efficacement à l'avancement de la maison, MM. les Commissaires engagè-

(1) Une copie de ce règlement est conservée dans les archives du Séminaire.

rent, pour cette dernière partie de l'année, un quatrième maître pour l'école élémentaire. Par ce moyen les trois premiers professeurs s'occupaient chacun de sa classe régulière.

Le local ne suffisant pas pour contenir les élèves de l'Ecole élémentaire, les Commissaires placèrent cette division dans la salle publique jusqu'à la fin d'avril, et depuis ce temps jusqu'en juillet, dans l'ancienne église alors inoccupée.

En mars 1862, les Commissaires introduisirent dans l'Institution un cours d'agriculture, donné gratuitement par M. James Smith, où assistaient 35 élèves. Le cours se donnait tous les jours, pendant une demi-heure.

Pour mettre à exécution ces principes d'agriculture, les élèves firent eux-mêmes, sous la direction d'un des Commissaires, des expériences dans le voisinage du Collége, sur un terrain procuré par M. le Curé de la paroisse.

Il est bon de remarquer ici que, depuis le commencement de février jusqu'en juillet, époque de l'examen général, il n'y eut point d'absences notables : les 105 élèves assistèrent régulièrement aux classes, grâce à

la surveillance et à l'énergie de M. Potvin ; c'est ce qui ne s'était pas encore vu dans l'Institution.

Le 25 mars 1862, MM. les Commissaires présentèrent au Gouvernement une requête dans le but d'obtenir de l'argent nécessaire pour convertir l'ancienne église en Collége.

Une autre requête dans les mêmes termes et dans le même but, signée par MM. les Curés et les notables de chaque paroisse du comté de Rimouski, fut également présentée aux Honorables Conseillers Législatifs du Canada, réunis au Parlement Provincial, et à MM. les Membres assemblés en Parlement Provincial. Cette requête se termine ainsi :

" Vos pétitionnaires osent supplier votre Honorable Conseil de vouloir bien prendre leur présente requête en sa bienveillante considération et de contribuer pour une part équitable à la fondation de ce nouveau Collége, en lui accordant une allocation de $3,000 pour aider à etc. etc."

La requête sus-mentionnée fut aussi présentée au Surintendant de l'Education, l'Honorable P.-J.-O. Chauveau, qui en accusa réception en ces termes :

" Monsieur,

" J'ai l'honneur d'accuser réception de la copie de votre pétition aux Chambres, que vous avez bien voulu m'adresser. Je ne manquerai pas de l'appuyer de tout mon pouvoir, si je suis consulté à ce sujet."

" J'ai l'honneur d'être,

" Monsieur,

" Votre très-obéissant serviteur,

(Signé) " P.-J.-O. CHAUVEAU,

" Surintendant de l'Education."

Qu'il soit dit en passant que l'Honorable Chauveau s'est toujours montré d'une grande bienveillance toutes les fois qu'il s'est agi de l'éducation de la jeunesse, et du soutien de nos maisons religieuses.

Malgré ces pressantes sollicitations, et vu le mauvais état des finances du pays, certifié par l'Honorable Chauveau, dans une lettre adressée à M. G. Potvin, et qui ôte tout espoir de secours demandé dans les requêtes susdites, M. le curé d'alors, le Révd. Epiphane Lapointe, après une adresse très-vive et une invitation des plus chaleureuses faite à tout le comté de Rimouski, ouvrit une liste de souscriptions, appelée le *livre des Fondateurs*. Ce livre est conservé dans les archives du Collége.

L'examen du Collége eut lieu au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis, et à la grande satisfaction de toutes les personnes présentes, le 17 juillet 1862.

Pendant les vacances, M. Potvin, avant d'entreprendre les travaux dans l'intérieur de l'ancienne église, obtint de la paroisse la résolution suivante, du 27 juillet 1862.

" Vu l'intention de cette paroisse, exprimé antérieurement dans une assemblée publique tenue en mil huit cent cinquante-quatre : (1) Qu'ils ont l'intention bien arrêtée de transformer et parachever l'ancienne Eglise en Collége Industriel pour le Comté de Rimouski. Mgr. l'Archevêque ayant déjà, dans une lettre du 7 février dernier, voulu approuver le projet qui lui en avait été soumis, les francs-tenanciers de la dite paroisse de St.-Germain de Rimouski, dans le désir de fonder une maison d'éducation supérieure, ont abandonné et abandonnent dès ce jour, à MM. les Commissaires pour les municipalité du village de St.-Germain de Rimouski, la pleine et entière jouissance

(1) M. le Curé Tanguay avait obtenu, en 1854, de la fabrique et de l'Archevêque de Québec, Mgr. Turgeon, la permission de convertir la vieille Eglise en Collége, dès que la nouvelle serait livrée au culte.

de la bâtisse de l'ancienne Eglise et sacristie pour tout le temps qu'ils voudront la tenir pour Collége ou maison d'éducation sous la protection de Sa Grâce l'Archevêque de Québec, et la direction immédiate du Curé de la paroisse, qui en sera la tête naturelle et l'un des Commissaires, à moins qu'il ne juge plus convenable de se faire remplacer en cette fonction par son adjoint, avec toute la latitude pour y faire les altérations et changements jugés nécessaires pour le but proposé." (1)

MM. les Commissaires, voyant qu'ils n'avaient pas réussi dans leur demande auprès du Gouvernement et voulant parachever une partie de l'intérieur de la vieille Eglise pour l'ouverture des classes, firent un appel à la générosité des paroissiens de Rimouski, par la voix éloquente de leur curé.

M. Potvin passa par toute la paroisse, frappant à chaque porte, pour obtenir les secours nécessaires.

Partout il rencontra de la bonne volonté et de la générosité.

Il recueillit un montant de près de $800.00 dans la seule paroisse de St,-Germain.

(1) Feu M. Lapointe fut toujours grandement opposé à la formation d'un Collége classique ; il ne voulait qu'un Collége Industriel et Agricole.

Ce fut au moyen de cette souscription, payée en grande partie sur le champ, que, dans le cours du mois d'août, on prépara un premier étage dans l'ancienne église.

Les classes ouvrirent le 3 septembre, et M. Potvin prit la direction des études et du collége, par ordre de Mgr. de Tloa.

M. Potvin exerçait aussi les fonctions de vicaire toutes les fois qu'il n'était pas retenu au Collége, et c'était à cette condition qu'il recevait gratuitement sa pension de M. Lapointe.

Il y eut, cette année-là, cinq professeurs ; tous surent mériter, par leur conduite exemplaire et leur habileté dans l'enseignement, l'estime de leur directeur, l'affection des élèves et la reconnaissances des parents.

M. Potvin sacrifia les quelques épargnes qu'il avait réalisées pendant son vicariat pour les travaux de la maison ; de plus, le salaire qu'il recevait du collége était employé pour le soutien de quelques elèves pauvres.

Feu M. le Curé Lapointe continua à se montrer toujours grandement opposé à l'enseignement du latin ; il ne voulait qu'un collége industriel et agricole.

Il défendit expressément aux élèves de porter le capot bleu avec nervure, que les commissaires avaient adopté dans une de leurs délibérations, comme devant être le costume des élèves.

Par respect pour la parole de leur curé, les commissaires décidèrent que les élèves porteraient le capot noir, réservant à plus tard le capot bleu pour ceux qui étudieraient le latin.

Le cours du collége n'était encore qu'industriel et agricole; en conséquence on donnait régulièrement des leçons d'agriculture.

Pour que cet enseignement ne fût pas inutile, et ne se bornât point à une simple théorie, on y ajouta quelques expériences ; et, pour les multiplier et engager les autres à les imiter, les Directeurs demandèrent des secours à la Chambre d'Agriculture et un dépôt d'instruments aratoires, par une requête adressée à M. Sicotte, le 22 septembre 1862.

M. Sicotte accusa réception de la dite requête le 6 octobre de la même année, mais les secours deman dés ne furent pas accordés.

On donna seulement la minime somme de $100.00, le 13 mars 1863, sur les instances réitérées de M.

James Smith, alors membre de la Chambre d'Agriculture.

M. Pierre-Léon Lahaye fut nommé curé de Rimouski, le 15 novembre 1862, en remplacement de feu M. Epiphane Lapointe, qu'une maladie de cinq semaines enleva à l'affection et à l'estime générale de ses paroissiens.

M. Lapointe doit être considéré, à juste titre, comme un des premiers bienfaiteurs de cette nouvelle maison.

Ce fut lui qui, par ses vives et pathétiques exhortations, engagea la paroisse de St.-Germain à contribuer si généreusement en faveur du Collége, et seconda M. Potvin dans ses énergiques efforts.

M. Lahaye se montra bienveillant envers le directeur et lui donna sa pension, en retour des services, que celui-ci lui rendait dans l'exercice du ministère jusqu'en septembre 1863.

M. Lahaye, occupé des soins de sa paroisse, ne prit aucune part active dans la direction de la maison, bien qu'il en fût le Supérieur, en sorte que le Directeur seul était chargé de l'administration spirituelle et temporelle de l'institution. (1)

(1) M. Pierre-Léon Lahaye vient de mourir à St.-Jean Deschaillons, le 25 du mois de septembre dernier, après quelques semai-

Après l'examen d'hiver, qui eut lieu le 30 et 31 janvier, M. le Directeur éprouva beaucoup de difficulté de la part des élèves et des parents.

Tantôt on trouvait la règle trop sévère, tantôt on inventait mille prétextes pour ne point suivre la classe.

Des parents se permettaient de venir faire la leçon au Directeur et de soutenir leurs enfants dans l'insubordination. Les uns prétendaient que l'eau du Collége rendait leurs enfants malades, les autres demandaient des amendements à la règle et mille autres choses encore.

M. Potvin ne se laissa décourager ni par les menaces, ni par les reproches ; il sut supporter toutes ces difficultés, et en même temps maintenir la règle et étabir le bon ordre. Il fallait se montrer ferme et énergique, aussi le fut-il à un haut degré.

L'examen d'été eut lieu le 10 juillet, au second étage du Collége, qui était alors d'une seule pièce.

nes de maladie, soufferte avec la plus grande résignation. Ce regretté confrère a dépensé les six dernières années de sa vie au service de cette paroisse, qui pleure à bon droit cette perte prématurée. Agé seulement de cinquante-trois ans, M. Lahaye a fait du bien partout. Nommé successivement vicaire à St.-Roch de Québec, missionnaire à Stanfold, curé à St.-Etienne de Beaumont, au Cap-Santé, à St.-Germain de Rimouski et à St.-Jean Deschaillons, toujours il a été sincèrement estimé de ses paroissiens, dont il avait toute l'affection.

Plusieurs membres du clergé y assistaient, ainsi qu'un grand nombre de personnes instruites.

Les élèves obtinrent beaucoup de succès. Ils firent mémoire de feu M. Lapointe par un exposé de sa vie et de ses missions ; après quoi eut lieu la distribution des prix, au milieu des applaudissements répétés et à la grande réjouissance de toutes les personnes présentes.

Dans le mois d'août, le directeur fit un voyage à Québec, dans l'intérêt du Collége, et dans le but d'obtenir quelques livres pour les commencements d'une bibliothèque.

Il reçut plus de 150 volumes, de M. le Secrétaire de l'Archevêché, de M. le Principal de l'Ecole Normale, M. Jean Langevin, et de la bibliothèque du Parlement.

La bibliothèque du Grand-Séminaire renferme aujourd'hui 850 volumes environ, et celle du Petit Séminaire 1200.

M. le Grand-Vicaire Langevin fut toujours un des plus fermes appuis de M. Potvin, dans toutes ses demandes auprès de l'Archevêque de Québec ; il défendit bien des fois sa cause et lui obtint, à maintes

reprises, plusieurs faveurs pour sa maison, quoiqu'il fût à cette époque loin de soupçonner, qu'un jour, il serait appelé par la voix de son supérieur à la charge de Grand-Vicaire de ce diocèse, pour lequel il consacre encore ses travaux et ses veilles.

Le latin ne fut introduit dans le Collége que dans l'automne de 1863, sur la demande réitérée du Directeur à Mgr. l'Archevêque, et sur une requête à Sa Grandeur, des élèves qui venaient de terminer leur cours commercial.

M. Potvin fut chargé, cette année encore, de la direction temporelle et spirituelle du Collége. Il suivait régulièrement les classes, en les visitant tous les jours ; il remplissait l'office de Procureur, surveillait les élèves pendant les récréations, présidait au dortoir, puis dirigeait les travaux intérieurs de la maison, ainsi que la construction de ses dépendances : de plus, il faisait régulièrement, deux fois la semaine, le catéchisme, et tous les jours, une classe de latin.

M. Potvin fit des règlements plus complets que ceux des années précédentes, presque en tout conformes à ceux du Séminaire de Québec et du Collége Ste.-Anne. Ces règlements furent approuvés par Mgr. l'Archevêque et mis en vigueur.

Le 29 septembre 1863, Mgr. de Québec établissait, sur la demande de M. le Directeur et des Commissaires, une corporation interne pour la gestion des affaires temporelles de la maison, et écrivait à M. Potvin, dans les termes suivants :

" Votre zèle et votre courage pour l'établissement et la bonne administration du Collége, sont pour moi un véritable sujet de consolation, et me font espérer un bel avenir pour cette institution naissante."

Cette corporation devait se composer de M. le Curé de la paroisse, du Directeur et du Procureur du Collége, du plus ancien professeur de la maison et de toutes autres personnes qu'il plairait à Sa Grandeur de nommer.

Le 31 octobre 1863, fut célébrée la première messe, dans la chapelle du Collége, par M. Georges Potvin, pour tous les bienfaiteurs de l'Institution ; l'autel était magnifiquement bien orné, grâce à la générosité des dames du village St.-Germain. (1)

Cette chapelle où se disait la sainte messe pour la

(1) Cette chapelle se trouvait où est aujourd'hui la salle de récréation de MM. les Ecclésiastiques du Grand-Séminaire.
Le calice fut donné par Mgr. l'Archevêque, le ciboire par la Dame de l'Honora. Juge Ulric Tessier, et une statue de la Ste.-Vierge par Madame Chalifour.

première fois, avait été consacrée à Marie le 25 octobre, par le cantique qui convenait à la fête du jour, (Patronage de Marie), au milieu des directeurs, des professeurs et des élèves ; puis suivirent les litanies de la Ste.-Vierge et la prière suivante composée par le Directeur.

" O divine Marie, vous que l'Eglise célèbre aujour-
" d'hui, sous le titre de *Patronne des Humains*, daignez
" accepter, en ce moment, une nouvelle famille age-
" nouillée à vos pieds, et lui permettre de venir vous
" saluer tous les jours dans ce nouveau temple qui
" vous est consacré, sur ce nouvel autel élevé en votre
" honneur ; oui, nous l'espérons, car jamais vous
" n'avez refusé de protéger ceux qui se sont rangés
" sous votre douce protection. Déjà, nous nous som-
" mes dévoués à vous ; aujourd'hui nous nous donnons
" encore, mais d'une manière plus solennelle ; unis
" tous de cœur et d'âme, remplis des mêmes désirs et
" des mêmes espérances, nous formons tous ensemble
" le même vœu, savoir : de vous aimer, vous plus
" belle que la lune, plus radieuse que le soleil ; de vous
" servir, vous reine des anges et des hommes ; de
" chanter vos louanges partout où la Divine Provi-
" dence nous appellera dans ce séjour de la vie si

" court et si passager, pour nous obtenir la grâce de " chanter, un jour avec vous, dans la céleste patrie.

" Ainsi soit-il."

Le Surintendant de l'Education fit visite au bureau des Examinateurs, qui se tenait au Collége; il visita et parcourut les différentes classes de cet établissement, fit un examen très-attentif et très-soigné sur la plupart des matières, tout en faisant quelques remarques tant aux professeurs qu'aux élèves, puis manifesta une impression des plus favorables à la maison.

Les élèves lui présentèrent une adresse de remerciments et de reconnaissance, ce qui leur mérita un grand congé.

Le 6 janvier 1864, le Collége recevait la visite de l'Honorable Luc Letellier, ministre de l'Agriculture, accompagné de plusieurs notables de Rimouski. Une adresse des mieux exprimées lui fut présentée par les élèves. M. Ulfranc St.-Laurent, aujourd'hui secrétaire de l'évêché de Rimouski, au nom de tous ses confrères, fut chargé de la lire.

L'Honorable Letellier répondit avec bonheur, en remerciant les élèves d'une adresse si bienveillante, et les encouragea dans l'étude de la science agricole.

M. Potvin, sentant ses forces diminuer et voyant que bientôt sa santé, déjà chancelante, ne pourrait plus se soutenir, s'adressa à Monseigneur pour obtenir du secours. Il supplia Sa Grandeur de lui envoyer un prêtre et quelques ecclésiastiques, pour l'aider dans ses diverses charges.

La réponse de l'Evêque fut des plus consolantes : elle lui promettait un aide dès qu'il le pourrait, et lui disait en outre ces paroles pleines de bonté.

" J'ai lu avec grand intérêt votre bonne lettre du 11 de ce mois. Elle m'expose en toute simplicité votre sollicitude pour les élèves de votre intéressant collége, leurs bonnes dispositions, leurs succès et vos fatigues excessives. Dieu bénit sans doute votre zèle et votre dévouement admirables.

" Je comprends que vous avez besoin d'aide dans la tâche immense que vous vous êtes imposée, que vous ne pouvez suffire seul."

M. Potvin, voyant la pénurie d'ecclésiastiques dans le diocèse de Québec, et l'impossibilité pour Mgr. d'en donner à sa maison, s'adressa aux Frères des Ecoles Chrétiennes, qui acceptèrent, mais à des conditions trop onéreuses ; c'est pourquoi ce plan ne put se réaliser.

Dans le cours de juillet 1864, à une délibération de MM. les membres de la municipalité scolaire du village de St.-Germain, la note suivante fut inscrite dans l'appendice au rapport de 1864, lequel fut adressé au Surintendant de l'Education. " Cette note, y est-il dit, pourra servir à expliquer certains malentendus qui pourront surgir dans la suite des années, c'est pour cela qu'on a jugé à propos de l'inscrire ici."

" Aux mots : de cette feuille, *Date de sa fondation* " et *par qui fondé*, il y a un changement qui s'explique " de cette manière : La corporation du Collége de " Rimouski, voulant que justice soit rendue à qui de " droit, déclare formellement que le Collége fondé par " le Révd. C. Tanguay a failli, et que la fondation du " Collége actuel de Rimouski est due au Révd. M. " Georges Potvin, c'est ce que veut aussi le Révd. M. " Lahaye, qui est regardé comme supérieur du collége, " et enfin Sa Grandeur Mgr. de Tloa, qui dans ses " correspondances, dit toujours : *Nouveau Collége de* " *Rimouski*."

Nous ne voulons point nous prononcer sur la question du fondateur du Collége, qui a déjà été discutée, il y a quelques années, dans les journaux de Québec et de Rimouski ; nous exposons seulement les faits et

nous reproduisons les principaux documents, et le lecteur jugera.

L'ouverture des classes eut lieu le 1er septembre 1864, et le Révd. Luc Rouleau, aujourd'hui curé de Matane, fut chargé de la direction des études et de la surveillance des classes, et demeura au Collége jusqu'à l'automne 1868.

Il y eut cette année 115 élèves, dont 27 étaient pensionnaires.

En octobre, M. le Directeur adressa une requête pour demander à la Fabrique de Rimouski de céder la propriété du terrain où se trouvait le Collége. Mais, M. le Supérieur, curé de la paroisse, s'opposa fortement à la concession du dit terrain. Par ce refus, la maison resta dans une grande gène, ne pouvant donner aucune garantie à ses créanciers, et éprouvant par là même un grand obstacle à son prompt perfectionnement.

MM. Magloire Hudon, avocat, et André-Elzéar Gauvreau, régistrateur, furent les deux plus fermes appuis que rencontra M. Potvin. Le premier se montra opposé pendant quelques temps, aux vues du directeur, mais comprenant bientôt son erreur, il changea d'idée.

Tous deux, par leurs conseils, leur générosité et leur dévouement, contribuèrent beaucoup à l'avancement de l'Institution. Ils furent les meilleurs défenseurs du Directeur, au sujet de la règle que voulaient abolir certains parents, prétendant qu'elle gênait trop la liberté de leurs enfants.

Dans le mois de juillet 1866, M. le Directeur présenta à M. le Recteur de l'Université-Laval, M. T. Smith, pour l'examen du baccalauréat. (1)

M. Smith s'était adressé lui-même, quelques jours avant, à M. le Recteur pour son admission aux épreuves du baccalauréat et reçut la réponse suivante :

" Universite-Laval, 19 mai 1866.

" Mon cher Monsieur,

" C'est avec le plus grand plaisir que je vous verrai vous mettre au nombre des candidats du premier examen.

" Veuillez croire, monsieur, que je félicite cordialement le Collége de Rimonski de ce qu'il se trouve si

(1) M. Smith est prêtre depuis quelques mois et vicaire à Carleton. Ce fut le premier ecclésiastique à qui Sa Grandeur Monseigneur de Rimouski donna la soutane, après son arivée dans son diocèse, le 16 juin 1867.

vite en état de fournir un candidat, et que je souhaite aussi tout le succès possible à celui qui commence la liste des heureux candidats fournis par cette maison.

" Votre dévoué serviteur,

(Signé) E.-A. TACHEREAU, Ptre.,

M. Théodule Smith, } R. U. L."
Rimouski. }

Comme M. le Directeur tenait beaucoup à présenter le premier élève de sa maison aux examens de l'Université-Laval, il s'était chargé des frais du voyage.

Après l'examen du jeune candidat, M. Potvin reçut la note suivante de M. Taschereau, Recteur de l'Université, et aujourd'hui Archevêque de Québec.

" Québec, 11 juillet 1866.

" Monsieur le Directeur,

" Je vous envoie ci-inclus le tableau des points conservés par le premier élève de Rimouski qui subit l'examen pour l'inscription. Sans être bachelier, il a eu un succès qui doit l'encourager, puisque sur la liste il y en a huit qui ont moins de points que lui. Je l'en félicite de tout mon cœur et j'espère que ce ne sera pas le dernier candidat que votre collége fournira à

ces concours généraux si propres à exciter l'émulation parmi les professeurs aussi bien que parmi les élèves."

" Votre tout dévoué,

(Signé) " E.-A. TASCHEREAU, Ptre.,

" S. S. Q."

M. Potvin demandait déjà depuis longtemps à Mgr. de Québec la faveur d'un second prêtre qui serait chargé de la direction des élèves.

Mgr. acquiesça à sa juste demande en ces termes :

" Archevêché de Québec, 27 mai 1866.

" Mon cher monsieur,

" J'ai dessein de vous donner, cette année, un nouveau collègue qui serait directeur du collége, pendant que vous en seriez le procureur et l'économe.

" Mais comme vous portez le plus vif intérêt à tout ce qui peut contribuer au progrès de ce collége, qui vous reconnaîtra avec justice pour son fondateur, je ne voudrais rien faire en cette circonstance sans prendre votre avis.

" Le prêtre que je voudrais vous donner pour associé, est M. Laliberté, dernièrement arrivé d'Europe,

bien connu par l'aménité de son caractère, et par son habileté à conduire les jeunes gens, habileté dont il a donné des preuves au Séminaire de Québec, où il a été employé durant douze ans comme professeur et comme maître de salle.

" Ayez la bonté de me donner votre réponse avant la fin de juin.

" Et je demeure bien cordialement

" Votre dévoué serviteur,

(Signé) " † C. F., Evêque de Tloa."

M. Potvin accepta ce digne prêtre avec la plus grande reconnaissance, et remercia Mgr. de la protection spéciale qu'il accordait au collége.

L'entrée des élèves eut lieu le 4 septembre 1866.

Mgr. nomma M. Ferdinand Laliberté directeur et préfet des études ;

M. Georges Potvin, assistant-directeur et procureur ;

M. John Colfer, professeur d'anglais et de rubriques, et maître de cérémonies ;

M. Luc Rouleau, professeur de belles-lettres, de versification et de catéchisme.

Les ecclésiastiques, cette année, furent au nombre de quatre, chargés chacun d'une classe et de la surveil-

lance des élèves. MM. Maxime Hudon, Chs. Rouleau, Ernest Hudon et Placide Beaudet. (1)

Jusqu'à ce jour le collége de Rimouski avait été rangé dans la catégorie des colléges industriels, quoique les études classiques y fussent commencées, mais non pas encore complétées. (2)

Si la divine Providence n'eût veillé sur ses commencements, il eût été impossible de le voir subsister; c'est pourquoi M. Potvin disait souvent, à qui voulait l'entendre, que Dieu voulait cette institution, qu'il avait des desseins évidents sur cette maison.

Que de contrariétés, de peines et d'épreuves M. Potvin n'eut-il pas à rencontrer, à endurer, à surmonter! il était encouragé, il est vrai, par quelques membres du clergé, mais plusieurs se montrèrent opposés à son œuvre.

Comme l'Evêque était nommé et que ce collége devait être la pépinière de son clergé, les idées alors changèrent. On cessa de parler du collége, pour dire

(1) M. Ignace Langlais, ecclésiastique, fut envoyé au Collége de Rimouski dès l'automne de 1864, et y demeura jusqu'aux vacances 1866.

(2) Dans l'automne 1866, on y enseignait la philosophie, dont le professeur était M. Ferdinand Laliberté.

qu'il n'était pas temps de former un nouveau diocèse : tant il est vrai que les hommes ne songent pas assez que le doigt de Dieu marque tout pour sa plus grande gloire.

M. Potvin, prévoyant que bientôt il se trouverait dans l'impossibilité de continuer ses services au collége, demanda à Mgr. de Tloa de lui assigner un autre poste pour refaire sa santé.

Mgr. de Tloa lui adressa la réponse suivante :

" Archevêché de Québec, 23 avril 1867.

" Mon cher M. Potvin,

" En réponse à votre bonne lettre du 19 courant, je me sens pressé de vous dire que personne n'a plus d'estime et d'affection pour vous que moi ; personne n'a plus de reconnaissance que moi pour les services importants que vous avez rendus, en fondant comme vous l'avez fait, au prix de tant de sacrifices héroïques et de votre santé, le collége si florissant de Rimouski ; institution si précieuse aujourd'hui pour le nouveau diocèse, et qui va être la ressource de l'Evêque et la pépinière de son clergé. Voyez comme la divine Providence prépare toutes choses pour ses fins, à notre insu, et vous êtes l'homme qu'elle a choisi pour ces

choses, et accomplir cette grande œuvre......... ....

....

....

" Et vous bénissant de tout mon cœur,

" Je demeure bien respectueusement
" Votre dévoué serviteur,
(Signé) " † C.-F. Ev. de Tloa."

Dans l'automne de 1867, M. Potvin, désirant changer de position, pria Mgr. de Rimouski de lui confier un autre emploi.

Monseigneur Langevin acquiesça à sa demande, et lui confia la cure de St.-Pierre de Malbaie, en lui écrivant la lettre suivante :

" Evêché de Rimouski, 26 août 1867:

" Cher monsieur Potvin,

" Vous recevrez avec cette note votre lettre de mission pour St.-Pierre de Malbaie. Mais avant que vous quittiez, sur vos instances réitérées, le Collége de Rimouski, je crois remplir un devoir en vous remerciant de tout cœur du bien que vous lui avez fait, du dévouement extraordinaire, presque surhumain que vous avez témoigné à cette maison

que vous avez commencée, organisée, soutenue quasi sans ressources. Merci encore une fois, et que le Seigneur vous en récompense.

" Croyez-moi, cher monsieur,

" Votre tout dévoué serviteur,

(Signé) " † JEAN,

" Evêque de St.-Germain de Rimouski."

M. Potvin se sacrifia pendant plus de cinq ans aux progrès du collége de Rimouski ; il était l'âme de toutes les pétitions adressées ou à l'évêque de Tloa ou à la Législature.

Ce prêtre zélé avait en vue la gloire de Dieu, l'amour de l'éducation de la jeunesse ; aussi a-t-il su franchir tous les obstacles, surmonter toutes les difficultés qui lui furent suscitées plusieurs fois.

XVI.

Mandement d'entrée de Mgr. Jean Langevin, premier évêque de St.-Germain de Rimouski.—Séminaire de Rimouski.—Mandement d'institution canonique d'un séminaire diocésain.—Acte pour incorporer le Séminaire de St.-Germain de Rimouski.

§ 1. *Mandement d'entrée de Mgr. Jean Langevin, premier Evêque de St.-Germain de Rimouski.*

Le 1er mars 1867, arrivèrent des bulles de notre St.-Père le Pape Pie IX, émanées de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 15 janvier de la même année, nommant premier évêque de St.-Germain de Rimouski, M. Jean Langevin, alors principal de l'école Normale de Québec.

Ces bulles furent publiées par une circulaire de Mgr. de Tloa, annonçant l'érection du nouveau diocèse.

Le premier jour de mai de la même année, Monseigneur Langevin recevait, dans la cathédrale de Québec, des mains de Mgr. l'Administrateur de l'Ar-

chidiocèse, la consécration épiscopale, l'élevant à la sublime dignité de successeur des Apôtres.

Monseigneur de Rimouski, en choisissant le premier jour du mois que l'Eglise consacre à la reine des cieux, avait sans doute l'intention de mettre son diocèse sous la puissante protection de Marie ; aussi Sa Grandeur, dans son mandement d'entrée, se consacre-t-Elle, avec son clergé et son peuple, à la mère de Dieu, la suppliant de bénir le nouvel Evêque et son troupeau, de faire fructifier ses œuvres et de ramener au bercail les brebis égarées.

Monseigneur s'empressa, le jour même de la prise solennelle de son siége épiscopal, de porter à la connaissance de son clergé et de son peuple le mandement suivant, qu'on lira sans doute avec intérêt.

JEAN LANGEVIN, par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Premier Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses, et à tous les fidèles du nouveau diocèse.

Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

“ Vous avez appris, Nos très-chers Frères, par un mandement du vénérable Evêque de Tloa, administra-

teur de l'Archidiocèse de Québec, en date du 11 avril dernier, qu'il a plu au Souverain Pontife Pie IX, glorieusement régnant, à la demande des Evêques de la Province, de détacher, le 15 janvier dernier, du dit Archidiocèse, les districts de Rimouski et de Gaspé, ainsi que le comté de Témiscouata, moins les paroisses de St.-Patrice de la Rivière du Loup, de St.-Antonin et de Notre-Dame du Portage, au sud du fleuve St.-Laurent ; et, au nord, tout le territoire compris entre la rivière Portneuf et le Blanc-Sablon ; pour ériger le tout en un nouveau Diocèse sous le nom de SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI. Vous avez été informés en même temps que le Saint-Père a daigné nous en nommer le premier Evêque, malgré notre indignité. C'est le premier de ce mois que nous avons reçu le caractère sacré de l'Episcopat par les mains de Sa Grandeur l'Evêque de Tloa, assisté de Nos Seigneurs de Kingston et d'Anthédon, dans l'église Métropolitaine de Québec, au milieu d'un grand concours de clergé et de peuple, et aujourd'hui même nous avons pris possession solennelle de notre Siége.

“ Nous comprenons parfaitement, Nos chers Frères ; il doit vous en coûter beaucoup de vous séparer d'un diocèse aussi bien organisé, aussi régulier que celui de

Québec ; il doit être excessivement pénible à vos cœurs de ne plus être sous la direction sage, éclairée, paternelle du vénérable et éminent Pasteur qui vous gouverne depuis plus de douze années.

" Mais le Chef Suprême de l'Eglise, dans sa sollicitude pour le bien de vos âmes, et sur les représentations des Prélats de la Province, particulièrement sur celles de Monseigneur de Tloa lui-même, secondées des pressantes instances d'une grande partie de vos curés et missionnaires, a cru qu'il vous serait utile d'avoir au milieu de vous un Evêque qui pût s'occuper, d'une manière plus suivie et plus prochaine, des intérêts surtout spirituels de ce territoire si étendu, et si éloigné de la Métropole. La colonisation, favorisée par la qualité du sol et la salubrité du climat, y fait des progrès rapides ; la population, généralement paisible, travaillante et vertueuse, s'y accroît dans des proportions extraordinaires ; les paroisses s'y forment s'y multiplient de tous côtés ; les voies de communication y deviennent chaque année plus nombreuses et plus commodes. Des intérêts si importants et si variés demandent donc évidemment la présence habituelle d'un Evêque, qui, par son caractère sacré, par son autorité supérieure, par les pouvoirs dont il est

revêtu, puisse exercer une influence plus directe ; d'un Evêque qui, vivant parmi vous, Nos très-chers Frères, puisse s'identifier avec vous en quelque sorte, et adopter plus facilement les mesures propres à vos besoins.

" Qu'est-ce en effet qu'un Diocèse ? Une grande famille, ayant ses rapports, ses affections, ses intérêts particuliers, dont l'Evêque est le Père spirituel, qu'il doit aimer, surveiller, et reprendre comme un père doit le faire à l'égard de ses enfants. Qu'est-ce qu'un Diocèse ? Un nombreux troupeau, dont le soin est confié à un premier Pasteur, qui doit le paître, le conduire et le protéger au besoin. Qu'est-ce enfin qu'un Diocèse ? sinon une armée guidée par un Chef qui puisse la mener au combat. Voilà les importants et difficiles devoirs imposés à notre faiblesse.

" Oui, N. C. F., 1o. nous devons avoir pour vous une *affection* paternelle. Oh ! il nous semble que cette obligation sera bien douce à notre cœur. Aimer vos âmes, travailler à leur salut, nous intéresser à votre bonheur temporel et éternel, nous réjouir avec vous dans vos joies, prendre part à vos peines et à vos épreuves : ce sont là des dispositions que nous croyons fermement avoir reçues de l'Esprit de Dieu

dans notre consécration épiscopale. En retour, ne nous sera-t-il pas permis de nous flatter que vous nous accorderez une affection réciproque, que vous nous aimerez comme votre Père ?

" 2o. Nous devons exercer sur tout le Diocèse une *vigilance* incessante, soit par nous-même, soit par nos dignes colloborateurs. Cette vigilance doit s'étendre à tous les lieux, à tous les temps, aux 60,000 âmes qui composent la famille qui nous est confiée, tantôt pour encourager les fervents dans la pratique de la vertu, tantôt pour réveiller les tièdes et les indifférents, tantôt encore pour dévoiler aux pauvres pécheurs les dangers épouvantables auxquels les exposent leurs désordres. Nous osons espérer, N. C. F., que notre parole ne retentira jamais vainement à vos oreilles.

" 3o. Mais le chef d'une nombreuse famille a quelque fois de pénibles devoirs a remplir, lorsqu'il lui faut *reprendre* et corriger ses enfants. Si, par une tendresse mal entendue, il tolérait léurs fautes, il se montrerait un mauvais père, il se perdrait avec eux. (1) De même, N. T. C, F., nous avons été choisi de Dieu, comme autrefois Jérémie, non seulement pour édifier et pour planter, mais aussi, lorsque la chose deviendra

(1) Prov. XIII, 24.

nécessaire, pour arracher, pour détruire et dissiper ; arracher le mauvais grain qui menccerait d'étouffer le froment dans le champ de l'Eglise, détruire les vices et les abus qui s'introduiraient parmi vous, dissipper les desseins pervers des hommes méchants qui pourraient vous nuire : " *ecce constitui te hodie super gentes ......ut evellas, et destruas,......et dissipes, et œdifices, et plantes.*" (1) Ces reproches, ces réprimandes, si jamais il nous fallait y recourir, vous les accueilleriez en bonne part, comme venant d'un Père qui doit répondre de chacune de vos âmes : " *rationem pro animabus vestris reddituri.*" (2)

" 4° Comme Pasteur, nous avons encore à *paître* nos brebis, à leur fournir une nourriture saine et abondante, par le moyen d'une doctrine solide et exacte. C'est là, nous le comprenons, N. C. F., un de nos premiers devoirs. " *Vous êtes la lumière du monde,*" (3) a dit J.-C. à ses Apôtres : " *allez donc, enseignez toutes les nations, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai recommandé* ; (4) *prêchez l'Evangile à toute créature.*" (5) L'Evêque, dans son Diocèse, est donc établi docteur, pour perpétuer et propager, parmi son peuple, les enseignements de l'Eglise : celui qui l'écou-

(1) Jer. I, 10. (2) Héb. XIII, 17. (3) Matth. V. 14. (4) Matth. XXVIII, 19. (5) Marc XVI, 15.

te, écoute J. C. lui-même. (1) A lui, comme à Tite, il est recommandé de développer tout ce qui regarde la saine doctrine : " *tu autem loquere quæ decent sanam doctrinam;* " (2) de se rappeler que la foi vient de l'ouïe, et que l'on entend par la parole de Jésus-Christ, qu'il doit donc annoncer jusqu'aux confins de la terre qui lui est confiée : " *In omnem terram exivit sonus eorum.* " (3) Sermons, exhortations, catéchismes, instructions de toute sorte, voilà les moyens qu'il doit employer pour nourrir les esprits de cette nourriture supersubstantielle, de ce pain quotidien que N. S. nous a appris à désirer et à demander sans cesse. (4) Ce sera donc avec avidité que vous prendrez cette nourriture de vos âmes, qui n'est autre chose que la vérité, chaque fois qu'il nous sera donné de vous l'offrir.

" 5o. L'Evêque est encore un guide, établi pour *gouverner* l'Eglise de Dieu : " *posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei.*" (5) C'est pour signifier cette sublime fonction qu'on lui met à la main la crosse, la houlette pastorale. Il est donc le conducteur du peuple et du clergé, le juge des difficultés, l'interprête de la loi divine : " *oportet Episcopum judicare, interpretari* : " (6) le directeur des âmes, et, sous l'autorité du Pas-

(1) Luc X, 16. (2) Tit. II, 1. (3) Rom. X, 17. (4) Matth. VI, 11. Luc XI, 3. (5) Act. XX, 28. (6) Pontifical.

teur Suprême, le chef spirituel de son troupeau. Tous lui doivent obéissance, docilité ; auprès de lui tous doivent trouver des avis qui les éclairent, des encouragements qui les consolent, des conseils qui les affermissent ou qui les remettent dans la bonne voie.

" 6o. Mais ce n'est pas assez, pour le bon Pasteur, de paître et de conduire ses brebis fidèles ; ce n'est pas même assez pour lui de courir après celles qui s'égarent et de les ramener au bercail : il lui faut encore les *défendre* contre les loups, qui rôdent sans cesse autour de la bergerie, soit qu'ils se montrent à découvert, soit qu'ils se revêtent de la peau de l'agneau pour mieux tromper. (1) Oui, N. C. F., votre Evêque est une sentinelle, à qui notre Seigneur commande une attention continuelle, enfin que jamais l'ennemi ne s'introduise dans le champ du Père de famille, pour y semer la zizanie ; (2) et voilà ce qu'exprime la charge de l'*épiscopat* qui lui est imposée.

" 7° Enfin, la tête de l'Evêque est coiffée de la mitre, comme du casque du salut, pour qu'il *marche à la tête de son peuple,* et combatte vaillamment les combats du Seigneur. St.-Paul exige de lui qu'il soit le modèle de toutes les vertus : " *in omnibus teipsum præbe exemplum*

(1) Jean X, 11, 12. (2) Matth. XIII, 25.

bonorum operum ; " (1) il le nomme encore le dispensateur des mystères divins : " *dispensatores mysteriorum Dei.*" (2) A lui, en effet, est confiée l'administration de tous les sacrements, ces sources abondantes de force et de grâce, destinées à soutenir l'homme dans les luttes de la vie, et à le rendre triomphant des ennemis de son salut.

" A la simple énumération de pouvoirs si étendus, d'obligations si importantes, de fonctions si redoutables, Nous sentons notre cœur oppressé par la crainte. Comment un si lourd fardeau a-t-il donc été placé sur nos faibles épaules ? Comment pouvons-Nous, avec toutes nos misères et nos imperfections, avoir été appelé à un poste si éminent ? N. C. F., Nous vous le disons dans toute la sincérité de notre âme, l'obéissance seule à la volonté du Vicaire de Jésus-Christ a pu Nous déterminer à entrepredre une tâche tellement disproportionnée à notre mérite et à notre vertu. Mais Nous Nous rassurons un peu dans l'espoir que Celui qui Nous a appelé à cette haute dignité par la voix de son Représentant sur la terre, Nous aidera puissamment de sa grâce : " *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.*" (3)

(1) Tit. II, 7. (2) I Cor. IV, 1. (3) Ps. XXX, 2.

“ Plusieurs autres considérations tendent d'ailleurs à relever notre courage abattu. Nous ne serons pas seul à porter le poids du jour et de la chaleur; Nous aurons pour Nous aider dans le saint ministère, un clergé distingué par la vertu, le zèle et le talent. Au nombre de ses membres, Nous comptons quelques vétérans du Sanctuaire, dont l'expérience Nous sera d'un grand secours, et beaucoup d'amis personnels à qui Nous serons heureux d'accorder notre confiance, et qui seconderont avec ardeur nos vues pour le bien de notre troupeau.

“ Cependant il y aurait à craindre bientôt une disette d'ouvriers évangeliques, si la prévoyante sagesse du vénérable administrateur de l'Archidiocèse n'avait permis et favorisé l'établissement d'un Collége à Rimouski même. C'est avec une joie bien vive, N. C. F., que Nous savons cette maison d'éducation dans un état déjà prospère sous le rapport des études, et dirigée par des prêtres pleins de lumière et de dévouement. Voyant dans cette Institution les plus chères espérances du nouveau Diocèse, Nous osons lui promettre notre protection constante et notre intérêt sincère ; Nous nous engageons, dès ce jour, à l'encourager de toutes les manières. Nous nous flattons même que, dans un avenir prochain, elle pourra réclamer

son affiliation à l'Université-Laval, qui complète et couronne si glorieusement l'enseignement catholique en Canada.

" Nous avons encore la consolation d'avoir au service des missions sauvages du Diocèse, des hommes de Dieu, des Oblats de Marie Immaculée, de ces courageux Religieux qui ne reculent devant aucune difficulté, devant aucune privation, aucun sacrifice, lorsqu'il y a du bien à faire.

" Trois Communautés enseignantes répandent aussi le parfum de leurs vertus dans plusieurs paroisses, et donnent leurs soins à la bonne éducation des jeunes filles, tandis qu'un grand nombre d'écoles tenues par de respectables instituteurs et institutrices laïques, donnent pareillement aux enfants une instruction conforme à leurs besoins, et surtout des principes de vertu chrétienne qui seront leur sauvegarde dans l'avenir.

" Nous le savons encore, N. C. F., dans la plupart des paroisses, fleurissent des confréries, des associations pieuses, qui ont pour but soit d'honorer la Très-Sainte Vierge d'une manière spéciale, soit de contribuer aux œuvres si excellentes de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance, soit enfin de faire disparaître

l'ignoble vice de l'intempérance par le culte particulier de la Croix.

" Ce sera notre devoir, N. T. C. F., de faire croître ces semences de bien ; ce sera également notre devoir de vous détourner du luxe, qui cherche à s'introduire parmi vous, pour vous ruiner temporellement et éternellement ; et de vous encourager à vous livrer avec ardeur à l'agriculture, et à coloniser les terres incultes. En un mot, rien de ce qui vous intéresse, ne Nous sera indifférent ; Nous voulons Nous consacrer à votre bonheur, Nous consumer à votre service.

" A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

" 1° Nous publions et promulguons par les présentes, autant que de besoin, le Bref de N. S. P. le Pape Pie IX, en date du 15 janvier dernier, érigeant le nouveau Diocèse de St.-Germain de Rimouski, et qui a déjà été porté à votre connaissance par Sa Grandeur, Monseigneur l'Evêque de Tloa, dans son Mandement du 11 avril dernier.

" 2° Outre St. Joseph, le chaste époux de Marie, qui est le Patron du pays entier et dont l'Office continuera à être de 1ère. classe, la fête de St.-Germain,

Evêque et confesseur, Titulaire de notre Cathédrale, se célèbrera dans tout le Diocèse, le 28ème jour de mai de chaque année, sous le rite de 1ère. classe avec octave, suivant les rubriques.

....

....

" O divine Marie, Mère de Dieu et Reine du Ciel, Vous que nous avons choisie pour notre mère dès notre première enfance, permettez-nous de déposer à vos pieds les prémices de notre ministère pastoral. Nous sommes heureux de l'avoir commencé sous vos auspices, avec ce beau mois qui vous est dédié. Nous nous consacrons à vous avec notre clergé et notre peuple ; notre plus ardent désir est de Vous faire honorer et aimer de tous ceux qui dépendront de nous. Bénissez le nouvel Evêque et son troupeau ; obtenez de votre adorable Fils des grâces abondantes pour le Pasteur et pour ses coopérateurs dans le saint ministère ; obtenez la persévérance des justes, la conversion des pécheurs : ramenez au bercail les brebis qui s'en seraient éloignées ; faites briller les lumières de la Foi aux yeux de celles qui n'appartiennent pas encore à cette bergerie, afin que toutes ne forment bientôt qu'un seul troupeau sous un même pasteur.

“ Sera notre présent Mandement lu au prône de notre Cathédrale, et de toutes les églises paroissiales, ou chapelles où se fait l'office public, le premier dimanche ou jour de fête après sa réception, et en chapitre dans les communautés religieuses.

“ Donné à l'Evèché de Rimouski, sous notre seing, le sceau du Diocèse, et le contre-seing de notre secrétaire *ad hoc*, ce 17ème jour de Mai, mil huit cent soixante et sept.

† JEAN, Ev. de St. Germain de Rimouski.

§ 2. *Séminaire de Rimouski.*

Immédiatement après son installation, Monseigneur Langevin s'empressa de visiter toutes les classes de son nouveau collége, d'interroger lui-même tous les élèves et d'encourager les directeurs et les professeurs.

Inutile de dire que ce choix du principal de l'Ecole Normale tendait à favoriser l'extension de cette Institution : aussi son premier directeur, M. Potvin en fut des plus heureux.

Mgr. de Rimouski, homme de science et d'une grande énergie, possédant à un haut degré l'art de

bien enseigner et de bien administrer, d'une grande intimité avec le Surintendant de l'éducation et les honorables ministres, était certainement doué de toutes les qualités requises pour obtenir les secours nécessaires en faveur de cette maison encore naissante; une aide annuelle, plus considérable que par le passé, convenait à un collége classique : aussi Sa Grandeur lui donna une nouvelle impulsion et obtint beaucoup auprès du gouvernement.

Monseigneur continue, deux fois par année, malgré ses nombreuses occupations, à faire la visite de toutes les classes de son Séminaire, d'interroger lui-même les élèves et de se rendre compte de leurs progrès.

Il donne encore à ses Ecclésiastiques, plusieurs fois la semaine, des conférences régulières de Théologie, d'Ecriture Sainte, de Rubrique et de Rituel.

L'auteur a lui-même assisté à ces conférences, pendant qu'il était ecclésiastique, et y a trouvé ainsi que ses confrères, les renseignements les plus importants; aussi, prie-t-il Sa Grandeur de daigner accepter, en ce moment, l'expression de sa vive et parfaite gratitude.

Dès le 13 juin 1867, Monseigneur adressait la lettre

suivante à son clergé, en faveur du collége de Rimouski, invitant messieurs les curés de chaque paroisse à maintenir au moins un élève dans cette institution, et à contribuer à son soutien.

JEAN LANGEVIN, par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siége, Evêque de Saint-Germain de Rimouski, etc., etc.

Au Clergé et aux Fidèles du diocèse,

Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

“ Notre vénérable Archevêque, ainsi que son digne Coadjuteur, Nos Très-Chers Frères, dans la prévision de l'établissement d'un évêché à St.-Germain de Rimouski, y a favorisé de toutes manières la fondation d'un Collége. Dès le 7 février 1854, à la demande de Monsieur le curé Tanguay, Monseigneur Turgeon permettait d'employer à cette fin l'ancienne église, aussitôt que la nouvelle serait construite : puis le 6 août 1862, la fabrique de St.-Germain était autorisée, sur la réquisition de Monsieur le curé Lapointe, à donner effet à cette résolution. Par le zèle et les soins de ce regretté curé, et de Messieurs Lahaye et Potvin, cette maison s'est donc fondée et affermie, en dépit de l'opposition de plusieurs et de l'indifférence d'un plus

grand nombre, mais en revanche, avec l'aide généreuse d'amis dévoués, tant dans le clergé que parmi les laïcs. Depuis un an particulièrement, Monseigneur l'Evêque de Tloa a appelé quatre prêtres et quatre ecclésiastiques à s'y partager l'enseignement. Sous leur direction, les études s'y complètent de plus en plus, et aujourd'hui le collége renferme à peu près toutes les classes. On compte en ce moment dans l'institution 22 élèves au cours classique, 53 au cours commercial, industriel et agricole, et 47 dans l'école préparatoire.

" Mais, Nos Chers Frères, vous le comprenez facilement : ce ne sont là que de faibles commencements, ce n'est qu'au moyen de privations réelles, d'une gêne incroyable que le procureur a pu jusqu'à présent soutenir l'établissement : encore est-il endetté. Les pensions sont extrêmement modiques, elles se paient en grande partie en effets, et assez mal ; la maison n'est point terminée, elle est bien froide, et elle est déjà trop étroite pour les besoins. Que sera-ce quand le nombre des élèves aura doublé, qu'un Grand-Séminaire y aura été ajouté, qu'il faudra trouver un local pour une bibliothèque, un cabinet de physique, des musées, etc. ?

“ Au nom donc du Seigneur, au nom de son Eglise, au nom de l'avenir du Diocèse, Nous venons faire un appel à vos cœurs si catholiques et si charitables.

“ En cela, Nous remplissons un devoir très-important que Nous impose notre charge pastorale, ainsi que le 3e Concile de notre Province Ecclésiastique. “ *Nulla (obligatio) quæ majorum minorumque Seminariorum curæ anteponi debeat.* ” “ Les Evêques doivent mettre au nombre de leurs premières obligations le soin des Grands et des Petits Séminaires. ” *Decretum VI, de Episcopis, Cap.* 2.

“ Ministres de Dieu, il dépend de vous surtout d'aider à perpétuer le sacerdoce dans cette partie de la vigne du Seigneur que vous cultivez avec tant de soin, à vous donner de dignes successeurs qui puissent continuer votre œuvre de zèle et de salut. Nous vous dirons avec les Pères du second Concile Provincial de Québec : “ Mettez une grande importance à former à la piété, avec une attention particulière, des enfants de vos paroisses doués d'un bon caractère et ayant des marques de vocation à l'état ecclésiastique ; à leur donner les premiers éléments des sciences et de l'éducation chrétienne ; enfin à leur aider, s'il en est besoin, même de votre propre argent, à faire leurs études, et

à entrer dans l'état clérical. Plus vous multiplierez ainsi le nombre des lévites, plus vous vous rendrez agréables à Dieu, plus vous réjouirez la sainte Eglise, et plus vous étendrez le royaume de Jésus-Christ. " *Decretum de Parochis*, art. 22. En vous conformant à ce Décret, en faisant ces sacrifices de temps et d'argent, Nos Respectables Coopérateurs, vous marcherez sur les traces de tant de vos confrères qui, de tout temps, ont encouragé l'éducation dans le pays ; vous conserverez ces nobles traditions de dévouement et d'abnégation que vous ont laissées tant de fondateurs de séminaires et de collèges canadiens.

" Permettez-Nous de rappeler ici les paroles que notre vénérable Métropolitain vous adressait le 8 décembre 1853. " Chaque paroisse renferme des familles respectables et chrétiennes où se trouvent des enfants qui se distinguent autant par les qualités du cœur que par celles de l'intelligence. Il s'agirait donc d'exhorter les parents à faire cultiver ces jeunes plantes en leur donnant l'éducation collégiale, et de leur procurer au besoin dans ce but l'aide de personnes bienveillantes, qui seraient heureuses de prendre part à la bonne œuvre, si les avantages leur en étaient expliqués. Par ce moyen, déjà employé avec succès par un nombre de MM. les curés, les vides du sanctuaire seraient

bientôt comblés ; l'on formerait des sujets qui serviraient utilement l'Eglise, ou qui, s'ils n'étaient pas appelés au sacerdoce, contribueraient au moins au bien de l'Etat, dans les professions libérales."

" Laissez-Nous même ajouter ce passage d'une Lettre Pastorale de Mgr. Dosquet, en date du 20 février 1735 : " Il est recommandé aux curés de la campagne d'enseigner le latin et d'élever dans la piété, pour les mettre en état d'entrer au Séminaire, les enfants de leurs paroisses en qui ils remarqueront des dispositions pour l'état ecclésiastique et de l'ouverture pour les sciences."

"Quant à vous, pères et mères de famille, vous vous estimerez heureux si le Seigneur appelle quelques-uns de vos chers enfants à entrer dans son sanctuaire ; vous regarderez comme un devoir sacré de seconder ces dispositions. Une bonne éducation est le plus précieux trésor, est peut-être le seul bien que vous puissiez leur procurer : c'est un héritage que personne ne saurait leur ravir. Si donc par leurs talents, leur goût pour l'étude, leur sagesse et leur vertu, ces enfants semblent destinés à une instruction plus qu'ordinaire, ne manquez pas de favoriser ce penchant ni de vous imposer les sacrifices nécessaires.

Vous tous à qui le Ciel a accordé les dons de la fortune, empressez-vous de contribuer à cette œuvre si excellente, soit en aidant à quelque jeune homme à payer sa pension, soit en lui fournissant des livres, soit même en fondant une bourse ou une partie de bourse, ou en faisant un legs en faveur de cette œuvre.

Une quête à cette fin pourrait se faire dans l'église chaque année au mois de juillet.

Que chaque paroisse du Diocèse, même la plus pauvre, tienne à honneur de maintenir à notre Collége au moins un élève ; que les paroisses plus riches lui en envoient plusieurs ; que les hommes influents des divers comtés de Témiscouata, Rimouski, Bonaventure et Gaspé, surtout messieurs les curés, s'intéressent à cette œuvre capitale, essentielle ; que les plus grands efforts soient dirigés vers ce but : et notre Collége de St.-Germain de Rimouski prospèrera ; il sera fréquenté par une jeunesse nombreuse, appliquée, docile et pieuse. Vous répandrez ainsi la consolation dans le cœur de votre Evêque ; vous attirerez sur vous-mêmes avec abondance les bénédictions célestes.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue au prône

de toutes les messes paroissiales le second dimanche après sa réception.

" Donné à l'Evêché de St.-Germain de Rimouski, sous notre seing, le sceau du Diocèse, et le contre-seing de notre secrétaire *pro tempore*, ce treizième jour de juin 1867.

" † **Jean**, Evêque de St.-Germain de Rimouski.

" Par Monseigneur,

" **Charles Rouleau**, Eccl.

" Secrétaire *pro tempore*.

Dans une lettre pastorale du 27 décembre 1868, Monseigneur s'adressait, par l'entremise de Messieurs les Curés, à tous ses diocésains, leur annonçant son projet concernant l'érection d'un Séminaire et d'un Evêché. Voici ce document où se peignent si bien le zèle et la tendre charité de notre vénérable prélat.

" Depuis que la voix du Chef de l'Eglise Nous a appelé à la conduite de ce Diocèse, Nous n'avons cessé de chercher les moyens d'y assurer l'avenir de notre sainte Religion par la fondation d'un Séminaire et d'un Evêché. Elever une maison où, d'un côté, les jeunes gens puissent dans l'étude et le silence se préparer soit à l'état ecclésiastique, soit aux diverses professions libérales, aussi bien qu'à l'agriculture, au

commerce et à l'industrie ; et où, de l'autre, les élèves du sanctuaire puissent dans le recueillement et les exercices de la vie spirituelle se disposer au sacerdoce : voilà incontestablement le premier besoin d'un diocèse naissant. Le second est évidemment de fournir un logement convenable à l'Evêque et aux prêtres qui doivent l'aider dans son administration.

Nous nous sommes déjà adressé pour ces deux objets au clergé et au peuple, et généralement on a répondu avec empressement et bonne volonté à notre appel. Cependant il est facile de comprendre qu'il Nous serait impossible de réaliser ces projets si importants pour le bien du Diocèse au moyen des faibles contributions qui Nous sont parvenues jusqu'ici. Mais, d'un autre côté, Nous voudrions réussir à effectuer ces constructions sans surcharger de dettes, surtout d'intérêts ruineux, la Corporation Episcopale, en même temps que Nous désirerions éviter toute entreprise qui serait trop à charge aux paroisses.

Eh bien ! Nos Chers Frères, il nous semble que le Seigneur Nous a inspiré un mode tout à la fois efficace et peu onéreux de prélever les fonds nécessaires. Ce que Nous ne pourrions point avec nos propres res-

sources ou l'aide d'un petit nombre, Nous deviendra possible, aisé même, avec le secours de tous. Voyez quels magnifiques résultats produisent les contributions d'un seul sou par semaine pour la Propagation de la Foi, et d'un sou par mois pour la Ste. Enfance ? Ce sont ces œuvres vraiment catholiques que Nous prenons pour modèles. Après avoir consulté les membres du clergé que Nous avons pu voir, particulièrement ceux de notre Conseil, et avoir rencontré partout une approbation entière de notre plan, Nous nous proposons donc de remplacer les différentes quêtes indiquées pour le Collége et l'Evêché par une seule contribution annuelle, et cette contribution sera, *en moyenne, de* QUINZE SOUS *ou la valeur de* QUINZE SOUS, *par communiant, pendant dix ans.* De cette façon, une famille de *quatre communiants* n'aura à donner par année que *d'un écu à trois trente sous.* Nous sommes d'ailleurs persuadé que beaucoup de familles à l'aise n'hésiteront pas à offrir deux, trois et quatre piastres annuellement, afin de suppléer à la pauvreté de quelques-uns de leurs co-paroissiens.

Quel est celui d'entre vous qui ne dépense pas inutilement ou mal à propos la valeur de *quinze sous par année* ? Or voilà les étrennes que Nous demandons

au nom de l'Enfant Jésus à chaque communiant de notre Diocèse.

Nous voudrions pouvoir parcourir les différentes localités, et réclamer Nous-même cette légère contribution. Nous avons la douce confiance que personne ne refuserait de verser dans la main de son Evêque ces quelques sous, destinés à faire tant de bien. Mais ce que Nous ne pouvons faire, vous voudrez bien l'exécuter en notre nom, vénérables curés, nos dignes coopérateurs, et vos bons fidèles seront heureux de participer si facilement à deux œuvres excellentes et vitales pour notre Diocèse.

" Mais comment, dira peut-être quelqu'un, une contributiou si minime, *quinze sous par année*, pourra-t-elle suffire à des œuvres si importantes ? Et néanmoins elle suffira, si CHACUN veut faire sa part. Comme Nous sommes sur le point de demander des soumissions à des entrepreneurs, Nous comptons que personne ne fera défaut. Nous avons besoin du concours de tous sans exception, et Nous le réclamons au nom de la gloire de Dieu, au nom des intérêts les plus chers de la Religion, au nom de la conscience, qui oblige chaque fidèle à contribuer au recrutement du

clergé, au logement et à l'entretien de son premier Pasteur.

S'il faut donner à quelques-uns un autre motif pour exciter leur générosité, ils le trouveront dans les avantages spirituels suivants :

" Une messe basse sera célébrée dans la chapelle du nouveau Séminaire et dans celle du nouvel Evêché une fois par mois pendant vingt-cinq ans, pour tous ceux qui auront régulièrement contribué la somme demandée.

Ces entreprises importantes, Nous les mettons humblement sous la protection de la Très-Sainte Vierge, convaincu que cette bonne et tendre Mère fera réussir ces projets au delà même de notre attente, et que, sous ses auspices, la jeunesse studieuse du Diocèse pourra, d'ici à deux ans, prendre possession du nouveau Séminaire, et qu'il ne s'écoulera guères plus de deux autres années avant que l'Evêque puisse entrer dans sa nouvelle demeure.

Nous sommes prêt, de notre côté, à Nous imposer une gêne considérable pour assurer la réussite de ces entreprises, et nous nous proposons d'y consacrer annuellement tout ce que Nous pourrons économiser.

Le succès de ces deux œuvres amènera d'ailleurs la réalisation d'une autre également intéressante, l'établissement d'une maison-mère et d'un noviciat pour les Sœurs de la Charité à Rimouski. C'est dans ce but que nous faisons construire une allonge à notre demeure provisoire.

Nos Chers Frères, il est toujours pénible d'être réduit à mendier ; mais quand c'est un père qui implore la charité de ses enfants, il a au moins la consolation de ne pas solliciter en vain. Vous ne Nous rebuterez donc pas, vous ne crierez donc pas indigence et incapacité. " Vous tiendrez cette aumône prête, vous dirons-Nous avec S. Paul, comme une bénédiction, non comme une chose arrachée à l'avarice .... Qui sème peu, moissonne peu, et qui sème dans les bénédictions, moissonnera aussi dans les bénédictions. Que chacun donne donc comme il l'a résolu *dans son cœur*, non avec tristesse ou par nécessité ; car Dieu aime celui qui donne avec joie." Comprenant que vous êtes les premiers intéressés à soutenir votre Evêque et à vous procurer des Prêtres pour vous desservir, vous donnerez volontiers, vous donnerez généreusement, et, en donnant ainsi, vous attirerez sur vous les bénédictions célestes : *hilarem enim datorem diligit Deus* (II Cor. IX. 5, 6, 7, 8).

Certain que vous vous rendrez tous à nos désirs, Nous vous bénissons très-affectueusement au commencement de la nouvelle année, au nom du Père et du Fils et du St. Esprit.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône le premier dimanche ou jour de fête après sa réception, et ensuite commentée le premier dimanche de Juillet et de Janvier chaque année, jusqu'à nouvel ordre.

Donné à St.-Germain de Rimouski, le 27 Décembre 1868, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire *pro tempore*.

" † Jean, Evêque de St.-Germain de Rimouski.

" Par Monseigneur,

" Jacob Gagné, Eccl."

Personne ne peut s'empêcher d'admirer la sagesse et l'habileté de Sa Grandeur à la lecture de ces lignes. Au moyen de simples souscriptions prélevées dans le diocèse, Monseigneur a réussi à élever pour l'éducation de la jeunesse un séminaire magnifique qui fera la gloire du pays entier. Cette légère contribution de quinze sous par communiant était le seul et unique moyen, mis entre les mains de Sa Grandeur, pour mener à bonne fin les travaux de cette vaste entreprise; aussi, est-il à espérer que tous continueront, comme

par le passé, à se rendre à la voix charitable de leur premier Pasteur qui a en vue la gloire de Dieu, le bien de la religion et l'éducation de la jeunesse.

§ 3. *Mandement d'institution canonique d'un Séminaire diocésain.*

Monseigneur de Rimouski, toujours vivement préoccupé des intérêts de son Séminaire, l'instituait canoniquement le 4 novembre 1870, en la fête de St.-Charles Borromée, sous le nom de *Séminaire de St.-Germain de Rimouski*, lui donnant pour premier patron Saint-Antoine de Padoue, et pour patrons secondaires les Saints Anges Gardiens.

Voici ce mandement :

" Dès le 28 septembre 1863, Monseigneur Baillargeon, de sainte mémoire, alors évêque de Tloa et administrateur de l'Archidiocèse de Québec, établissait provisoirement et " jusqu'à nouvel ordre de l'autorité ecclésiastique," une corporation " pour le règlement des affaires internes " d'un collége que venait d'ouvrir à St.-Germain, avec son autorisation, et la coopération du curé, de la fabrique et des commissaires d'écoles, le Révérend Monsieur Georges Potvin, vicaire de cette paroisse.

A notre arrivée ici, en mai 1867, Nous trouvâmes cet établissement dans un état prospère sous le rapport des études et du nombre des élèves, grâce au dévouement de ce monsieur, et de quelques confrères zélés.

" Depuis ce moment, Nous n'avons cessé, comme le devoir de notre charge Nous y obligeait, et notre bienveillance particulière envers cette maison Nous y engageait, d'y porter un intérêt de tous les instants.

" Nous nous sommes appliqué particulièrement à fortifier et compléter le cours des études tant littéraires et scientifiques que théologiques ; à augmenter peu-à-peu, autant que nos faibles ressources l'ont permis, les bibliothèques et les musées ; enfin à éteindre, avec l'aide généreuse du gouvernement, du clergé et du peuple, les dettes qu'on avait dû inévitablement contracter pour commencer cet établissement, et l'installer dans la bâtisse où il est temporairement ouvert.

" Mais aujourd'hui que, par la protection spéciale de la divine Providence, par les efforts incessants de Messieurs les Directeurs et Professeurs, et par la sympathie universelle que rencontre cette maison, elle a pris un essor considérable ; et que le développement assuré à cette ville naissante par l'érection d'un Evêché, et la confection d'une voie ferrée intercoloni-

ale, promet à ce collége un accroissement de plus en plus rapide : Nous sentons, Nos Chers Frères, que le moment est venu de lui donner une existence plus stable et plus régulière, surtout en vue d'un acte de notre Législature, qui va le reconnaître comme corporation pour les fins civiles, et de la construction de nouveaux bâtiments plus spacieux, dont on vient de jeter les fondations.

" A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, et nous mettant sous la protection de la Sainte Mère de N. S. J.-C., sous celle de St.-Joseph et de St.-Germain ; après avoir pris l'avis de notre Conseil ; Nous avons statué et statuons comme suit :

" 1o. En vertu de notre pouvoir ordinaire, et pour nous conformer aux prescriptions du Saint Concile de Trente, dans sa 23e session, chap. 18, *de Reformatione*, Nous érigeons le Collége ou Séminaire déjà existant dans notre ville épiscopale, en Séminaire diocésain sous le nom de SÉMINAIRE DE ST.-GERMAIN DE RIMOUSKI, et l'instituons canoniquement comme tel par le présent Mandement.

" 2o. Il aura pour but principal et essentiel de préparer les jeunes gens à l'état ecclésiastique, aussi bien que les clercs aux fonctions du saint ministère.

" 3o, Nous lui donnons pour premier Patron Saint Antoine de Padoue, et pour Patrons secondaires les Saints Anges Gardiens.

" 4o. Nous voulons et entendons que le dit Séminaire soit à perpétuité soumis à la juridiction et au contrôle immédiats de Nous-même et de nos Successeurs, et dirigé par les prêtres que nous appellerons à y remplir les diverses fonctions, selon la Constitution et les Règlements que Nous aurons donnés ou approuvés.

" Que le Seigneur daigne répandre sur ce Séminaire ses bénédictions et ses grâces : qu'il en remplisse les maîtres de l'esprit de sagesse, de science, de zèle et de dévouement ; qu'il fasse avancer chaque jour dans la voie de la perfection les élèves du sanctuaire qui s'y prépareront aux redoutables fonctions du Sacerdoce ; qu'il inspire enfin aux jeunes gens qui étudiront dans cette maison les lettres et les sciences humaines, des sentiments de piété, de modestie et de docilité, l'amour constant du travail et l'exacte observance de la discipline.

" O Marie, aimable Reine du clergé, c'est sous vos auspices que Nous osons placer l'avenir de cet établissement, dont le succès intéresse si grandement la Re-

ligion dans le Diocèse qui est confié à notre faiblesse; vous le protégerez, vous veillerez sur lui avec une bonté toute maternelle, vous lui obtiendrez de votre adorable Fils d'être véritablement une pépinière de saints Prêtres, puissants en œuvre et en parole.

" Sera le présent Mandement lu au prône le premier dimanche après sa réception, dans toutes les paroisses et missions de ce Diocèse.

DONNÉ en notre demeure épiscopale, ce quatrième jour de Novembre, fête de Saint Charles Borromée, mil huit cent soixante-dix, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire *pro tempore.*

" † JEAN, Evêque de St.-Germain de Rimouski.

" Par Monseigneur,

" J. GAGNÉ, S. D.

" Secrét. *pro tempore.*"

§ 4. *Acte pour incorporer le Séminaire de St.-Germain de Rimouski.*

Monseigneur obtenait, le 24 décembre 1870, un acte de la Législature pour l'incorporation de son Séminaire, sous le titre : *Acte pour incorporer le Séminaire de St.-Germain de Rimouski.*

En voici le texte :

" Attendu que la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Saint-Germain de Rimouski, représentée par Sa Grandeur Monseigneur Jean Langevin, Evêque de Saint-Germain de Rimouski, a demandé l'incorporation du Collége ou Séminaire existant depuis quelques années dans la ville de Saint-Germain de Rimouski ;

" Et attendu que le dit Seigneur Evêque, en son propre nom, a signifié son intention de donner au dit Séminaire une certaine étendue de terre qu'il a acquise à cet effet : En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit :

" 1. A dater de la passation du présent Acte, le Supérieur, les directeurs et les professeurs du dit Collége ou Séminaire, nommés de temps à autre par l'Evêque Catholique Romain de Saint-Germain de Rimouski, seront et formeront une corporation ou corps politique et incorporé sous le nom de " Séminaire de Saint-Germain de Rimouski."

" 2. Les affaires de la dite corporation seront gérées par un conseil. Ce conseil sera composé de sept personnes au plus et de trois au moins choisies parmi

les membres de la dite corporation—Il se composera pour commencer, du Supérieur et de deux Directeurs connus sous le nom de Directeur du Grand-Séminaire et Directeur du Petit-Séminaire; d'autres membres pour compléter le dit nombre pourront être élus par les dits Supérieurs et Directeurs, avec le consentement du dit Evêque. Les membres du dit conseil continueront d'en faire partie jusqu'à leur mort, résignation, ou exclusion prononcée d'après les règles du dit Séminaire, approuvées par le dit Evêque; et le quorum du dit conseil ne sera jamais de moins de trois membres.

" 3. La dite corporation aura un sceau commun qu'elle pourra modifier de temps à autre, par une résolution approuvée du dit Evêque.

" 4. La dite corporation aura plein et entier pouvoir de faire et passer toutes règles, résolutions, règlements ou statuts, non contraires aux lois, qu'elle jugera à propos de faire et passer, pour régler les affaires de la dite corporation et en promouvoir les intérêts, et le quorum de la dite corporation ne sera pas moins de cinq membres.

" 5. Toutes les dites résolutions, règles, règlements ou statuts de la dite corporation seront adoptées à la

majorité des voix des membres présents, celui qui présidera ne devant voter que dans le cas de partage égal des voix, entrées dans un régistre *ad hoc*, et signées par le Supérieur ou, en son absence, par son assistant ou le plus ancien directeur présent, comme président. Ces résolutions, règles, règlements et statuts seront sujets au *veto* du dit Evêque pendant une année à dater du jour qu'ils lui auront été communiqués.

" 6. La dite corporation pourra nommer par une délibération un procureur pour la bonne administration des affaires du dit Séminaire, suivant un règlement approuvé par le dit Evêque. Elle pourra recevoir des legs, dons et fondations. Elle pourra aussi acheter, acquérir, tenir, posséder, échanger, vendre, accepter et recevoir des biens fonds pour l'instruction de la jeunesse et l'usage, le soutien et les fins de la dite corporation, et toutes rentes constituées ou autres, et elle pourra les vendre et les aliéner et en acquérir d'autres, en vertu de quelque titre que ce soit—Pourvu toujours que les immeubles possédés par la dite corporation, et dont elle retire un revenu, n'excèdent pas en valeur annuelle la somme de dix mille piastres—et pourvu toujours que si les dits immeubles, par quelque cause que ce soit, excédaient

la susdite somme en valeur annuelle—alors et dans ce cas la dite corporation, en autant que les dits immeubles excéderont la dite somme, sera obligée de s'en défaire dans l'espace de douze mois.

" 7o. La dite corporation sera tenue de faire des rapports annuels au Lieutenant-Gouverneur et aux deux branches de la Législature, indiquant l'état général des affaires de la corporation, lesquels dits rapports seront présentés dans les premiers vingt jours de chaque session de la Législature."

Mgr. de Rimouski vient de donner gratuitement et en pur don à la Corporation de son Séminaire une magnifique terre sur laquelle se construit le nouvel édifice. C'est un acte de munificence au-dessus de tout éloge.

XVII.

Travaux du nouveau Séminaire de Rimouski et ses dimensions. —Bénédiction solennelle de la pierre angulaire.—Fermeture de la pierre angulaire.

§ 1. *Travaux du nouveau Séminaire de Rimouski.*

Le 15 septembre 1870, Monseigneur de Rimouski, accompagné de son Grand-Vicaire, Messire Edmond Langevin, et des élèves de son Grand et Petit-Séminaire, se rendait à l'endroit du nouveau Séminaire, pour y bénir les commencements des travaux. Sa Grandeur et ceux qui l'accompagnaient chantèrent l'hymne *Veni Creator*, suppliant le Seigneur de répandre ses grâces sur cette nouvelle maison. Mgr. enleva la première pelletée de terre et confia la direction des travaux à l'abbé Ferdinand Laliberté, qui s'en acquitta à la satisfaction de son Evêque et de tous les intéressés.

Les dimensions de cette nouvelle maison sont les suivantes : longueur 384 pieds ; largeur 50 pieds ; hauteur 48 de carré.

Monseigneur de Rimouski, après avoir demandé à tous ses diocésains, la légère contribution annuelle de quinze sous par communiant, établit un comité, choisi dans le clergé du diocèse et chargé d'activer les contributions en faveur de la construction du nouveau Séminaire.

Ce comité se composait de neuf membres élus au scrutin secret.

Le dépouillement du scrutin donna le résultat suivant :

Elus : Les Révérends P. Saucier, aujourd'hui curé de la Grande-Rivière ; Louis Desjardins, curé de Ste.-Cécile du Bic ; Edouard Guilmet, curé de Ste.-Luce ; J.-Bte. Gagnon, curé des Trois-Pistoles ; J.-C. Cloutier, curé de St.-Georges de Cacouna ; A. Ladrière, curé de l'Ile-Verte ; O. Normandin, curé de St.-Bonaventure, et aujourd'hui curé de St.-Arsène ; D. Morisset, curé de Ste.-Angèle de Mérici ; C.-A.-P. Winter, curé de Rimouski.

Le même jour, le comité s'assembla et nomma M. Winter pour son président.

M. Winter, jouissant de l'estime générale était certainement doué de toutes les qualités requises pour cette charge.

Mgr. de Rimouski confia ensuite les travaux de son Séminaire au Révd. D. Vézina en remplacement de M. F. Laliberté, nommé alors curé de St. Sévérin.

Les travaux de maçonnerie furent dirigés par M. Lafrenaye, celui-là même qui fut employé dans la direction des travaux de la cathédrale actuelle.

§ 2. *Bénédiction solennelle de la pierre angulaire.*

La fête du Cœur Très-Pur de Marie, le 27 août 1871, avait été choisie par Monseigneur de Rimouski, pour la bénédiction solennelle de la pierre angulaire du nouveau Séminaire.

Quoique la pluie eût fait craindre, dans la matinée, que l'on ne pût faire la cérémonie à l'heure indiquée, néanmoins après un salut solennel chanté à la cathédrale par Sa Grandeur, et auquel assistaient le clergé, présent à la retraite annuelle, et un nombre considérables de citoyens de Rimouski et des paroisses environnantes, la procession fut organisée.

Les différents corps marchaient sous leurs bannières respectives, et l'on remarquait à la suite du clergé des personnes venues exprès des paroisses voisines pour

les représenter. On se rendit sur l'emplacement du nouvel édifice, en chantant des psaumes, et arrivé en face du corps principal, Monseigneur fit les prières ordinaires prescrites par le Pontifical. Après avoir posé la pierre fondamentale, à l'angle droit de la partie centrale, Sa Grandeur monta sur une estrade et adressa la parole à l'assemblée, lui rappelant l'établissement des maisons d'éducation en Canada, depuis le 17e siècle jusqu'à nos jours, depuis le premier collége des Jésuites, servant encore aujourd'hui de caserne, jusqu'au Séminaire commencé dans la ville naissante de St.-Germain moyennant les contributions du clergé et du peuple.

Monseigneur exprima en termes chaleureux son attachement pour le Séminaire de Québec et pour l'Université-Laval, et, après un mot bienveillant à l'adresse de chaque maison, il se déclara convaincu que l'édifice dont on jetait les fondations, serait bientôt achevé et que l'on pourrait y poursuivre les œuvres déjà commencées.

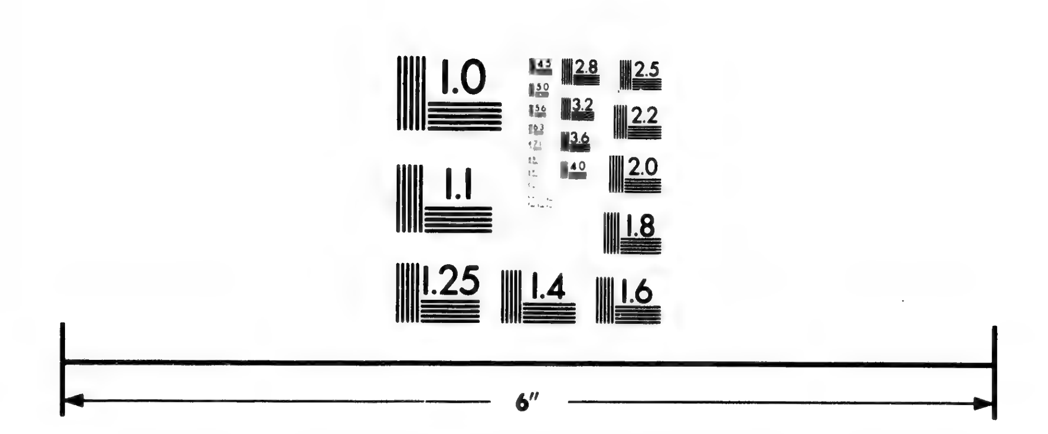
Cet espoir était fondé sur sa confiance en la Divine Providence, en la protection du grand St.-Antoine de Padoue, premier patron du Séminaire, et qui était appelé de son temps *le marteau des erreurs.* Appuyés

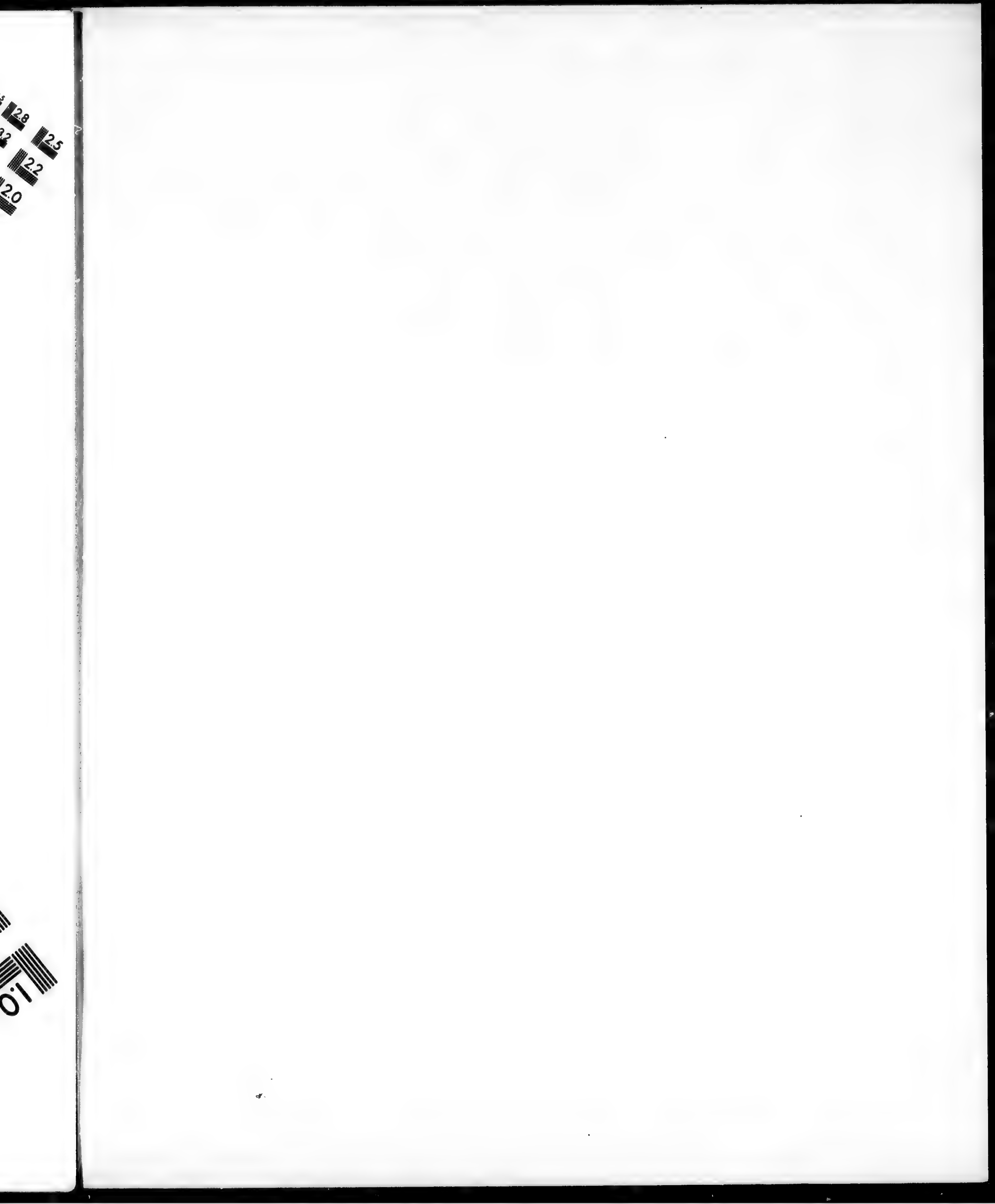
sur une base si solide, ainsi que sur le secours des SS. Anges Gardiens, choisis pour les patrons secondaires de l'établissement, l'enseignement et la direction ne pouvaient s'éloigner des vrais principes et de l'orthodoxie. Le prélat, se tournant alors vers la bannière St.-Antoine portée par les élèves, adressa quelques mots d'encouragement à ceux qui avaient déjà commencé le cours classique, ou qui, l'ayant terminé, se préparaient aux fonctions redoutables du sacerdoce par l'étude de la science théologique. Il exprima enfin le plaisir qu'il aurait eu à voir présent en cette circonstance un homme qui avait contribué pour une large part aux commencements du Séminaire, l'abbé Georges Potvin, actuellement procureur du collége Ste.-Anne, (aujourd'hui curé de St.-Aubert).

Monseigneur lui avait adressé une invitation ainsi qu'aux anciens curés de la paroisse et à plusieurs autres personnages distingués.

Sir N.-F. Belleau, Sir John A. McDonald, MM. le docteur P. Fortin, J.-C. Taché, ancien député du comté, l'honorable P.-J.-O. Chauveau s'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à cette cérémonie à cause de leurs fonctions qui ne leur permettaient pas de s'absenter en ce moment.

**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**





L'honorable J.-U. Tessier, sénateur, fut alors invité par Monseigneur à prendre la parole et s'exprima à peu près dans les termes suivants :

" Monseigneur, Messieurs,

" J'éprouve beaucoup de plaisir à me rendre à l'invitation que l'on me fait en ce moment de vous adresser la parole.

La pluie qui est tombée au commencement de cette journée, nous avait fait craindre de ne pouvoir nous réunir ici, mais le ciel a semblé vouloir interrompre ses orages pour permettre de procéder à l'imposante cérémonie.

" La circonstance qui nous réunit aujourd'hui, fera époque dans l'histoire de notre pays, et elle sera surtout mémorable dans l'histoire de notre localité.

" Lorsque l'on traverse l'ancien continent, lorsque l'on voyage dans les plus grandes villes de l'univers, on éprouve une sensible satisfaction, un intérêt tout particulier à visiter les célèbres maisons d'éducation, à contempler les temples majestueux qui ont survécu à leur siècle et qui sont comme les témoins des siècles passés.

" Là, on contemple les temples du passé ; ici,

nous sommes en présence d'un temple de l'avenir. C'est, Messieurs, un gage certain d'agrandissement et de progrès que cette maison que vous élevez aujourd'hui, que cette éducation, cette nourriture que vous garantissez à l'intelligence de vos enfants. Et il suffit de vous reporter avec moi au siècle dernier, pour bien concevoir le besoin d'une maison d'éducation qu'éprouve cette partie du pays ; il suffit de vous rappeler qu'il y a un peu plus de cent ans, lorsque ce pays fut cédé à l'Angleterre, le Canada entier ne comptait pas une population plus grande que celle du diocèse de Rimouski.

" Maintenant, Messieurs, c'est à vous de vous unir, car " l'union fait la force," c'est à vous de joindre vos efforts à ceux de votre digne Evêque, pour promouvoir ce qui est pour vous avant tout une œuvre nationale, une œuvre que vous devez prendre à cœur, si vous tenez à l'agrandissement et à la prospérité de votre localité.

" Oui, Messieurs, jetez avec moi un regard sur tous les grands mouvements qui s'accomplissent dans l'univers, sur toutes les grandes découvertes, par exemple, sur ces immenses travaux qui se poursuivent déjà depuis plusieurs années, et à la suite desquels un

chemin de fer doit traverser vos campagnes ; je mentionne encore le télégraphe qui, avec la rapidité de l'éclair, transmet votre pensée en un instant jusque de l'autre côté de l'Océan, et vous verrez, Messieurs, que toutes ces merveilles sont les fruits de l'étude, au moyen de laquelle l'intelligence s'initie à tous les secrets de la science, s'exerce à surmonter tous les obstacles et à percevoir toutes choses.

" Les comtés de Rimouski et de la Gaspésie qui forment partie de ce diocèse, ne sont pas destinés à demeurer tant soit peu en arrière des autres parties du pays, quant au niveau intellectuel ; et permettez-moi de vous le rappeler encore une fois, c'est à vous, Messieurs, à vous, à apporter généreusement votre obole, afin de parvenir à élever jusqu'au faîte, ce temple qui doit abriter vos enfants, et qui doit enfin leur ouvrir la porte aux plus hautes positions religieuses et sociales..

....

....

" Je termine en faisant un vœu,c'est que vous, Monseigneur, et votre respectable clergé, vous viviez de longues années pour voir prospérer et s'accroître cette belle institution, dont vous avez posé aujourd'hui

les bases et dont vous avez le principal mérite. On vous reconnaîtra, à juste titre, comme le fondateur de cette nouvelle maison destinée à produire tant de bien et qui fera la gloire du pays."

§ 3. *Fermeture de la pierre angulaire.*

Le 13 septembre 1871, Monseigneur de Rimouski se rendit au nouveau Séminaire, avec les prêtres de son Evêché, de sa Cathédrale, ainsi que les élèves de son Grand et de son Petit Séminaire, pour la fermeture de la pierre angulaire.

M. Edmond Langevin, Vicaire-Général du diocèse, déposa dans cette pierre une fiole en cristal, renfermant un parchemin, sur lequel se trouvait l'inscription suivante, dont nous donnons la traduction : (1)

(1) Lapis iste angularis Seminarii Sti. Germani de Rimouski ab Illustrissimo et Reverendissimo D. Joanne Langevin, primo Episcopo Sti. Germani de Rimouski ac dicti Seminarii Superiore benedictus et positus est die 27 augusti 1871 ;

Summo Domino Nostro Pio Papa IX, vigesimum sextum annum Ecclesiam sapientissime regente ;

Victoria Regina trigesimum quintum annum regnante ;

Illustrissimo Joanne Young dicto Barone Lisgar, totius dominationis Canadensis præposito generali ;

Illustrissimo N. F. Belleau, equite, præpositi Generalis in Provincia Quebecensi vicesgerente ;

Domino J. M. Hudon, civitatis Sti. Germani de Rimouski res administrante ;

Cette pierre angulaire du Séminaire de St.-Germain de Rimouski fut bénite et posée, le 27 août 1871, par l'Illustrissime et Révérendissime Jean Langevin, premier Evêque de St. Germain de Rimouski et Supérieur du Séminaire ;

Sous le glorieux règne de Notre Saint-Père le Pape Pie IX, dans la vingt-sixième année de son pontificat ;

Sous le règne de la Reine Victoria, dans sa trente-cinquième année ;

L'Illustrissime John Young, Baron Lisgar, étant Gouverneur de toute la Puissance du Canada ;

L'Illustrissime N. F. Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec ;

M. J. M. Hudon, maire de la ville de St.-Germain de Rimouski ;

Domino Jacobo Lepage et Reverendo Oct. Audet, Presbytero, graphidis auctoribus ;

Domino Lafrenaye, operum structore ;

Reverendo F. Laliberté, Presbytero, vice-Superiore ;

Reverendo D. Vézina, Presbytero, majoris Seminarii rectore ;

Reverendo F. E. Couture, Presbytero, studiorum præfecto ;

Reverendo J. O. Simard, Presbytero, minoris Seminarii rectore ;

Domino G. Dumas, Seminarii procuratoris vices gerente ;

Præsentibus Reverendo Edmondo Langevin, vicario generali, civitatis clero, plerisque Parochis diœcesis, pastoralis secessus causa vocatis, ac permultis fidelibus.

M. Jacob Lepage et le Révd. Oct. Audet, Ptre., Architectes ;

M. Lafrenaye, Directeur des travaux ;

Révd. F. Laliberté, Ptre., Vice-Supérieur ;

Révd. D. Vézina, Ptre., Directeur du Grand-Séminaire ;

Révd. F.-E. Couture, Ptre., Préfet des Etudes ;

Révd. J.-O. Simard, Ptre., Directeur du Petit-Séminaire ;

M. G. Dumas, Procureur ;

Furent présents, le Révd. Edmond Langevin, Vicaire-Général du diocèse, le clergé de la ville, plusieurs curés du diocèse, appelés à la retraite pastorale, et un grand nombre de fidèles."

———

XVIII.

Catalogue des Supérieurs, Directeurs et Professeurs du Collége Industriel et Agricole de Rimouski, depuis 1855 à 1867.

§ 1. *Catalogue des Supérieurs, Directeurs et Professeurs du Collége Industriel et Agricole de Rimouski, depuis* 1855 *à* 1867.

1855-56.

Supérieur, Révd. Cyprien Tanguay, Ptre., curé de la paroisse.

Professeur, M. Cyrille Tanguay.

" " Hubert Catellier.

1856-57.

Supérieur, Révd. Cyprien Tanguay, Ptre., curé.

Professeur, M. Amouroux.

" " Octave Ouellet.

" " James Smith.

M. Jacob Côté, Ptre., vicaire à Rimouski, exerçait la surveillance sur les élèves pendant la nuit, et était regardé comme directeur de l'Institution.

1857–58.

Supérieur, Révd. Cyprien Tanguay, Ptre., curé.

Directeur, Révd. Jacob Côté, Ptre., vicaire.

Professeur, M. Amouroux.

" " Octave Ouellet.

" " James Smith.

1858–59.

Supérieur, Révd. Cyprien Tanguay, Ptre., curé.

Professeur, M. Octave Ouellet.

" " Désiré Bégin.

1859–60.

Supérieur, Révd. Cyprien Tanguay, Ptre., jusqu'à l'automne, 1859.

Professeur, M. Octave Ouellet.

" " Désiré Bégin.

M. Ouellet n'enseigna seulement que durant la première partie de l'année, et M. Bégin demeura seul.

1860-61.

Professeur, M. Désiré Bégin.

M. Bégin nomma, deux de ses élèves les plus avancés en classe, assistants-professeurs.

1861-62.

Supérieur, Révd. Epiphane Lapointe, Ptre., curé de la paroisse.

Directeur et Procureur, Révd. Georges Potvin, Ptre.

M. Potvin était aussi maître de salle.

Professeur, 3me classe, M. Désiré Bégin.

" 2me " " Michel Coulombe.

" 1ère " " Gaspar Dumas.

" d'agriculture, M. James Smith.

Ecole élémentaire, M. Thomas St.-Laurent.

1862-63.

Supérieur, Révd. Epiphane Lapointe, Ptre., curé, jusqu'au 26 octobre 1862. M. P.-L. Lahaye, Ptre., le remplaça vers la mi-novembre de la même année.

Directeur et Procureur, M. Georges Potvin, Ptre.

Professeur, 4me classe, " " "

M. Potvin était aussi maître de salle.

Professeur, 3me classe, M. Gaspar Dumas.

" 2me " " Michel Coulombe.

" 1ère " " Pascal Parent.

" d'anglais, M. William Fahey.

" de musique, (piano) M. Willam Fahey.

" d'agriculture, M. James Smith, jusqu'au mois de janvier 1863.

Ecole Elémentaire, M. Thomas St.-Laurent.

1863-64,

Supérieur, Révd. P.-L. Lahaye, Ptre., curé de Rimouski.

Directeur et Procureur, M. Georges Potvin, Ptre.

Professeur, humanités, " " "

Maître de salle, " " "

Professeur, 4me classe, M. Gaspar Dumas.

" 3me " " Michel Coulombe.

" 2me " " Alphonse Langlais,

Professeur, 1ère classe, M. Pascal Parent.

" de musique vocale, M. Michel Coulombe.

" d'anglais et de musique (piano), M. William Fahey.

Ecole élémentaire, M. Honoré Pineau, jusqu'au 2 février 1864. Cette école fut ensuite continuée par M. Thomas St.-Laurent.

1864–65.

Supérieur, M. P.-L. Lahaye, curé de Rimouski.

Directeur et Procureur, M. Georges Potvin, Ptre.

Préfet des études, M. Luc Rouleau, Ptre.

Professeur, versification, " " "

" humanités, M. Jos.-Octave Plessis, jusqu'au 1er octobre 1864. Cette classe fut ensuite continuée par M. Georges Potvin.

Professeur, 4me classe, M. Alphonse Langlais, jusqu'au 4 novembre 1864, ensuite continuée par M. G. Potvin.

Professeur, 3me classe, M. Georges Potvin, Ptre.

" 2me " " Gaspar Dumas.

" 1ère " " Michel Coulombe.

Professeur de musique vocale, M. Michel Coulombe.

M. Coulombe mourut à St.-Fabien le 1er de mars de l'année suivante.

Professeur d'anglais et de musique (piano) M. William Fahey.

Professeur de physique, M. Debrais.

1865–66.

Supérieur, M. P.-L. Lahaye, Ptre., curé.

Directeur et Procureur, M. Georges Potvin, Ptre.

Préfet des études, M. Luc Rouleau, Ptre.

Professeur, belles-lettres, versification, M. Luc Rouleau, Ptre.

Professeur, théologie, M. Georges Potvin, Ptre.

" humanités, " " "

" 4me classe, M. Alphonse Langlais.

" 3me " " Gaspar Dumas.

" 2me " " Ignace Langlais, Eccl.

" 1ère " " Maxime Hudon, Eccl.

" d'anglais et de musique (piano), M. William Fahey.

Professeur de dessein (paysage), M. Maxime Hudon, Eccl.

Ecole élémentaire, M. Ulfranc St.-Laurent.

1866-67.

Supérieur, Revd. P.-L. Lahaye, Ptre., curé.

Directeur, M. Ferdinand Laliberté, Ptre.

Professeur de théologie, " "

Procureur, M. Georges Potvin, Ptre.

Préfet des études, M. Luc Rouleau, Ptre.

Professeur de belles-lettres, Versification, M. Luc Rouleau, Ptre.

Professeur humanités, M. Maxime Hudon, Eccl.

" 4me classe, M. Charles Rouleau, Eccl., jusqu'au 8 juin 1867, continuée ensuite par M. Théodule Smith, Eccl.

Professeur, 3me classe, M. Gaspar Dumas.

" 2me " Ernest Hudon, Eccl.

" 1ère " Placide Beaudet, Eccl.

" d'anglais et maître de cérémonie, M. John Colfer, Ptre.

Professeur de chant et de violon, M. Charles Rouleau, Eccl.

Professeur de piano, M. Ernest Hudon, Eccl.

XIX.

Liste des Supérieurs, Directeurs et Prêtres du Séminaire de Rimouski, depuis 1867 jusqu'en 1873.

§ 1. *Liste des Supérieurs, Directeurs et Prêtres du Séminaire de Rimouski, depuis* 1867 *à* 73.

1867--68.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

M. Ed. Langevin, V.-G., professeur de théologie morale.

M. Ferd. Laliberté, directeur du Petit-Séminaire.

M. J.-P. Colfer, Ptre., professeur d'anglais.

M. Luc Rouleau, préfet des études.

M. Damase Morisset, Ptre., directeur du Grand-Séminaire.

M. Jean Josué Lepage, procureur.

1868--69.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

M. F. Laliberté, directeur du Petit-Séminaire.

M. Désiré Vézina, Ptre., directeur du Grand-Séminaire.

M. J.-P. Colfer, Ptre., professeur d'anglais.

M. J.-Josué Lepage, diacre, procureur.

M. F.-E. Couture, sous-diacre, préfet des études.

M. Gaspar Dumas, laïc, assistant-procureur.

1869–70.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

M. F. Laliberté, vice-supérieur et directeur du Petit-Séminaire.

M. J.-P. Colfer, Ptre., professeur d'anglais.

M. Désiré Vézina, Ptre., directeur du Grand-Séminaire,

M. F.-E. Couture, Ptre., préfet des études.

M. Gaspar Dumas, laïc, procureur et économe.

1870–71.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

M. F. Laliberté, Ptre., assistant-supérieur et directeur du Petit-Séminaire.

M. D. Vézina, Ptre., directeur au Grand-Séminaire.

M. F.-E. Couture, Ptre., préfet des études.

M. Jos.-O. Simard, Ptre., économe et assistant-directeur du Petit-Séminaire.

M. Gaspar Dumas, laïc, procureur.

1871-72.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

M. F. Laliberté, assistant-supérieur et directeur des travaux du nouveau Séminaire.

M. D. Vézina, Ptre., directeur du Grand-Séminaire.

M. F.-E. Couture, préfet des études.

M. Jos.-O. Simard, directeur du Petit-Séminaire.

M. Gaspar Dumas, laïc, procureur et économe.

1872-73.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

Assistant-supérieur et directeur du Grand-Séminaire, M. D. Vézina.

M. Vézina fut aussi chargé de la direction des travaux du nouveau séminaire.

M. F.-E. Couture, Ptre., directeur du Petit-Séminaire et préfet des études.

M. Cyprien Larrivée, Ptre., assistant-directeur du Grand-Séminaire.

M. Alfred Vigean, diacre, procureur et économe.

1873-74.

Mgr. J. Langevin, supérieur.

M. D. Vézina, Ptre., assistant-supérieur et directeur des travaux du nouveau séminaire.

M. F.-E. Couture, Ptre., directeur du Petit-Séminaire et préfet des études.

M. J.-O. Simard, directeur du Grand-Séminaire.

M. Cyprien Larrivée, Ptre., procureur et économe.

M. Thomas Bérubé, Ptre., professeur de théologie dogmatique.

De 1867 à 74, Mgr. de Rimouski et M. le Grand-Vicaire Langevin furent successivement professeurs de théologie, d'écriture sainte, de rituel, de rubriques, d'histoire ecclésiastique et d'éloquence sacrée.

XX.

Institution canonique de la Congrégation du Petit-Sminaire de Rimouski par Mgr. Langevin, et son affiliation à la Congrégation du CollégeRomain.—Procession solennelle dans le Séminaire.

§ 1. *Institution canonique de la Congrégation du Petit-Séminaire de Rimouski, et son affiliation à celle du Collége Romain.*

La congrégation du Petit-Séminaire de Rimouski fut canoniquement établie, par l'autorité épiscopale, le 12 octobre 1867, et son affiliation au Collége Romain eut lieu, comme il appert par le diplôme, le 11 janvier 1870, et jouit de tous les priviléges de la congrégation-mère établie à Rome.

Voici le décret d'institution :

" JOANNES, Miseratione Divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ Gratia, primus episcopus Sancti Germani de Rimouski, etc., etc., etc.

" Omnibus præsentes inspecturis Salutem in Domino.

"Cum ex institutione Congregationis inter alumnos nostri Collegii Sancti Germani multiplices fructus ad Dei gloriam, ipsiusque Divini nominis cultum ac Beatæ Mariæ Virginis honorem, necnon priorum juvenum salutem et spiritualem profectum ortos fore optemus et speremus;

"Cumque, virtute Indulti Romæ dati 23 junii præsentis anni, nobis ad decennium concessi, facultatem acceperimus quascumque sodalitates intra fines nostræ diœcesis erigendi cum applicatione omnium indulgentiarum Sanctæ Sedis quibus S. S. Pontifices prædictas sodalitates cumulaverunt; nos igitur, religiosum ipsorum Scolarium in hæc spiritualia exercitia studium piae volontatis affectu prosequi volentes, proprio motu, in sacello interiori praefati Collegii, dictam Congregationem per præsentes erigimus, constituimus et stabilimus; volumusque ut omnibus Indulgentiis Congregationibus hujus modi concessis gaudeat.

"Quocirca insuper quæ requiruntur statuimus, videlicet:

"Primo: Congregatio Collegii Sti. Germanii sub titulo Immaculatæ Conceptionis B. M. V. ejus primæ

patronæ erigitur ; Secundarium vero patronum Sanctum Joannem Evangelistam inscribimus ;

Secundo : Altare istius interioris sacelli designamus tanquam sodalitatis seu Congregationis altare, ita ut ibi confratres seu sodales easdem indulgentias consequi possint ;

"Tertio : Alumnorum ejusdem Collegii Directorem in spiritualem Patrem et perpetuum moderatorem ejusdem Congregationis deputamus sub beneplacito nostro, juxta regulas in usu receptas ;

" In quorum fidem præsentes Litteras signo nostro, sigilloque diœcesis ac secretarii nostri pro tempore chirographo munitas expediri mandavimus.

" Datum apud Sanctum Germanum de Rimouski die decima tertia octobris in festo Maternitatis Beatæ Mariæ Virginis, anno millesimo octingentesimo sexagesimo septimo.

" † JOANNES,

" Episcopus Sti. Germani de Rimouski.

" De mantato Illustrissimi ac Reverendissimi,

" D. D. Episcopi Sti. Germani.

" F. ELZEARUS COUTURE, Acol.

" Secretarius *pro tempore.*"

§ 2. *Procession solennelle dans le Séminaire.*

Dans l'après-midi du 13 octobre 1867, à la clôture d'une belle et touchante retraite, prêchée par M. Augustin Ladrière, avec cette onction qui caractérise le charme de sa parole, Monseigneur de Rimouski, Supérieur du Séminaire, revêtu des insignes de sa dignité épiscopale, fit le sermon de circonstance, en termes vraiment paternels.

Monseigneur, après un exorde remarquable, rappela aux élèves l'obligation qu'il y avait pour eux de profiter de leur séjour dans cette maison d'éducation, puisque Dieu les avait choisis parmi tant d'autres, qui, eux aussi, seraient heureux de s'instruire.

Sa Grandeur énuméra les principaux devoirs d'un bon écolier, et exhorta ses jeunes auditeurs à ne point interrompre leurs études sans de graves raisons, car leur disait-Elle : " C'est sur vous, mes enfants, que je compte pour recruter mon clergé, c'est sur vous que la société repose ses espérances pour occuper différentes positions au milieu d'elle ; par conséquent employez bien votre temps et profitez de toutes les circonstances pour vous instruire, afin que vous puissiez plus tard

occuper avec avantage le poste que la divine providence vous assignera."

Monseigneur, voulant profiter de cette circonstance pour mettre les élèves de son Grand et de son Petit-Séminaire sous la puissante protection de Marie, annonça une procession solennelle et démontra par des paroles pleines de suavité, les prérogatives de la reine des cieux.

Quatre-vingt-deux élèves se pressaient en ce moment dans l'étroite chapelle du Séminaire.

Immédiatement après le sermon, la petite troupe, pieuse et recueillie, se forma en ordre de procession.

Ils commencèrent à défiler deux à deux ; en tête se trouvait la statue de Marie Immaculée, palcée sur un brancard richement orné et entouré de lumières, et portée par quatre élèves des plus anciens congréganistes. Prêtres, ecclésiastiques et écoliers portaient en main un cierge allumé, et chantaient des cantiques à Marie et des psaumes de l'Eglise.

La procession passa par les différentes salles de la maison ; la salle de récréation surtout présentait un coup d'œil magnifique.

Le long des colonnes couraient des festons de vre-

dure, et tout autour étaient disposé des oriflammes aux riches couleurs ; sur les murs de l'appartement, divers écussons portant ces devises : " Aime Dieu et va ton chemin." " Honneur au peuple dont le Seigneur est ton Dieu." " Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur." " Vivat in æternum." " Hommages respectueux à Monseigneur de Rimouski."

Une fois de retour à la chapelle, Monseigneur chanta un salut solennel ; tous ensuite se séparèrent enchantés de cette brillante fête de famille, et résolus de suivre les avis si sages de leur Supérieur.

XXI

Affiliation du Grand et du Petit-Séminaire de Rimouski à l'Université Laval.—Diplôme d'affiliation. — Union de prières entre le Grand-Séminaire de Rimouski et celui de Québec.

§ 1. *Affiliation du Grand et du Petit-Séminaire de Rimouski à l'Université Laval.*

Dès le 3 février 1871, Monseigneur de Rimouski s'adressa à Messieurs les membres de la corporation de son Séminaire, pour l'affiliation de cette maison à l'Université Laval.

Le 5 avril de l'année suivante, Monseigneur présenta de nouveau la même demande aux Messieurs du conseil de son Séminaire, et il fut résolu que l'affiliation serait demandée. A cette résolution étaient présents Monseigneur Langevin, Supérieur, MM. Ferdinand Laliberté, vice-supérieur ; Désiré Vézina, directeur du Grand-Séminaire ; F. E. Couture, préfet des Etudes ; J. O. Simard, directeur du Petit-Séminaire.

Messieurs les membres du conseil de l'Université Laval accédèrent avec plaisir à la demande de Monsei-

gneur de Rimouski, et Monsieur Thomas Hamel, Recteur de l'Université et Supérieur du Séminaire de Québec, adressa à Sa Grandeur le diplôme suivant d'affiliation, signé le 17 avril 1872.

§ 2. *Diplôme d'affiliation.*

DEO FAVENTE, HAUD PLURIBUS IMPAR.

THOMAS-STEPHANUS HAMEL,

Artium Magister et Rector Universitatis Lavallensis,
Omnibus ad quos præsentes litteræ pervenerint.

SALUTEM,

Cum ad Universitatis Lavallensis ornatum et ad utilitatem ejusdem promovendam maxime intersit ut ipsi affilientur Collegia in quibus vigeant disciplinæ quæ ad Baccalaureatum in Artibus obtinendum requiruntur, scilicet :

IN LITTERIS : gallica, anglica, latina et græca lingua, totius orbis necnon Canadæ historia, geographia, litteratura et rhetorice ;

IN PHILOSOPHIA : logica, mataphysica et ethica ;

IN SCIENTIIS : physica, chymia, mathematica, astronomia et naturalis historia.

SCIATIS,

Nos, hujusce Universitatis Rectorem, omnibus consentientibus sociis, pro auctoritate nobis commissa per Regias Litteras datas Westmonasterii, die VIII decembris anno reparatæ salutis MDCCCLII, decrevisse SEMINARIUM MINUS SANCTI GERMANI DE RIMOUSKI, in quo constat supradictas disciplinas optimo et felici exitu tradi, ad affiliationem admittendum esse; Nosque per has præsentes litteras illud ad affiliationem admittere cum omnibus juribus, privilegiis, honoribus et obligationibus ad illam juxta hujusce Universitatis Statuta pertinentibus.

Cujus rei quo major esset fides, hisce litteris Sigillo majori Universitatis munitis, Nos et Universitatis Secretarius Chirographa apposuimus, Quebeci, die XVII Aprilis, anno reparatæ salutis MDCCCLXXII.

THOS. E. HAMEL A. M.

Rector U. L.

P. ROUSSEL, Ptre.,

Secretarius U. L.

§ 3. *Union de prières entre le Grand Séminaire de Rimouski et celui de Québec.*

Le 25 novembre 1873, M. J.-O. Simard, directeur du Grand Séminaire de Rimouski, s'adressa au Supérieur du Séminaire de Québec, M. Thomas Hamel, pour obtenir une union de prières entre MM. les Ecclésiastiques des deux maisons.

La demande fut exaucée et M. Cyrille E. Légaré, directeur du Grand Séminaire de Québec, écrivit la lettre suivante à M. Simard, et lui envoya en même temps une copie de l'acte d'union.

" Grand Séminaire de Québec, 4 déc. 1873.

" Mon cher confrère,

" Dans une lettre adressée à M. le Supérieur en date du 25 novembre, vous demandez d'établir une union de prières entre les élèves du Grand Séminaire de Rimouski et ceux de Québec. Si la réponse a tardé à venir, c'est que nous avons voulu que le louable projet passât par toutes les formalités pour en assurer la perpétuelle exécution.

" Vous trouverez ci-inclus le petit document qui est destiné à resserrer nos liens dans le Seigneur.

" Aussitôt que j'aurai reçu l'acte d'acceptation de vos élèves, avec ce qu'ils se proposent de faire en retour de nos petites offres de services, je ferai inscrire les deux pièces dans notre règlement.

" Le tout pour la gloire de Dieu et l'avantage de nos deux diocèses."

Je demeure,

Votre dévoué confrère,

(Signé) CYRILLE E. LÉGARÉ, Ptre.,

Dir. G. S. Q.

M. J.-O. SIMARD, Ptre.,

Dir. G. S. Rimouski.

Voici la copie de l'Acte d'Union entre le Grand-Séminaire de Québec et celui de Rimouski :

" Nous soussignés, ecclésiastiques du Grand-Séminaire de Québec, acceptons avec joie et reconnaissance la proposition qui nous est faite de contracter avec Messieurs les Ecclésiastiques du Grand-Séminaire de Rimouski, une union de prières et de bonnes œuvres. En conséquence et du consentement de nos Supérieurs, nous prenons aujourd'hui l'engagement d'être fidèles aux pratiques suivantes, que nous regardons comme conditions de cette union spirituelle de notre part.

" *Premièrement,* nous accordons aux membres de

leur communauté, une participation aux faibles mérites de toutes nos prières et de toutes nos bonnes œuvres.

" *Secondement*, nous communierons à leur intention, tous les ans, le jour de la célébration de la fête de Saint Germain, ou quelqu'un des jours de l'octave.

" *Troisièmement*, nous réciterons en communauté ou du moins en particulier, l'oraison du Missel, *pro devotis amicis : " Deus qui caritatis dona."*

" Afin que cette union si avantageuse subsiste toujours, et que les pratiques qui la cimentent soient observées par ceux qui viendront après nous au Grand-Séminaire de Québec, nous avons demandé et obtenu des directeurs de cette maison l'assurance qu'elles seraient maintenues tant qu'on y serait fidèle au Grand-Séminaire de Rimouski.

" Fait au Grand-Séminaire de Québec, le deuxième jour de décembre, l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-treize.

Ici suivent les signatures au nombre de 44. (1)

(1) Messieurs F. Gendron, Diacre, J. Dumas, Diacre, Benj. Demers, Diacre, Thos.-G. Rouleau, S. D., James Ballantyne, S. D., C.-A. Marois, S. D., L. Mayrand, S. D., Richard A. Browne, S. D., Lionel Lindsay, Acol., T. Gonthier, Acol., A.-O. Godin, Acol., A. Rhéaume, Eccl., F.-X. Bellay, Eccl., W.-A.

" Je, soussigné, directeur des signataires, certifie que le Séminaire de Québec se porte volontiers pour garant de la perpétuelle union de ses élèves ecclésiastiques avec ceux de Saint-Germain de Rimouski, et de l'observation des pratiques mentionnées dans l'acte relatif à la dite union spirituelle, autant qu'il dépendra de lui."

(Signé) CYRILLE E. LÉGARÉ, Ptre.,
Dir. G. S. Q.

MM. les Ecclésiastiques du Grand Séminaire de Rimouski acceptèrent avec reconnaissance cet engagement de la part de leurs confrères de Québec, et s'engagèrent eux-mêmes aux mêmes conditions par un document daté du 17 décembre 1873, signé par 20 ecclésiastiques (1) et certifié par M. J.-O. Simard, leur

McPherson, Eccl., F.-C. Gagnon, Eccl., Matthew Sullivan, Eccl., F.-H. Bélanger, Eccl., J. Edouard Roy, Eccl., M.-T. Labrecque, Acol., L.-Ern. Nadeau, Acol., Ls.-S. Quézel, Eccl., J.-A. Gauthier, Eccl., J.-A. D'Auteuil, Acol., J.-Edouard Boily, Eccl., Jos-A. Huart, Acol., J.-B.-E. Audette, Acol., A.-N. Parent, Eccl., J.-Alf. Lépine, Acol., L.-Arthur Caron, Eccl., G.-R. Tanguay, Eccl., Placide Roy, Eccl., Arthur Belleau, Eccl., Alph. Beaudet, Eccl., E.-L. Moisan, Eccl., Ferd. Corriveau, Eccl., Ed. Lamontagne, Eccl., Geo.-A. Cicolari, Eccl., Michael McKenzie, Eccl., W.-B. McDonald, Eccl., Michael McNamara, Eccl., Edward Walker, Eccl., Michael Laflin, Eccl., James McLeod, Eccl., George McAulay, Eccl.

(1) Messieurs A.-Ph. Fortier, Diacre, Evagre Côté, S. D., Ls. Pâquet, S. D., Ths. Gravel, Diacre, Phi. Sylvain, Acol., J.-A.

directeur. Ils s'engagèrent à deux communions par année, vû qu'ils étaient moins nombreux que ceux du Séminaire de Québec, ces communions devant se faire, la première, le jour de l'Immaculée Conception de la Ste.-Vierge ou dans son octave, et, la seconde, le jour de la Sainte-Famille ou dans l'octave.

Chalifour, Eccl., Jos.-Arth. LeBlanc, Acol., Zébédée Jean, Eccl. R. Beaumont, Eccl., Jean-Bte. Bérubé, Eccl., Ferdinand Pineau, Eccl., A. Carbonneau, Eccl., J.-N. Chrétien, Eccl., Harmel Tremblay, Eccl., D. Lebel, Acol., P.-C. Duret, Acol., Josué Paradis, Eccl., Octave Drapeau, Eccl., C.-E. Trudel, Eccl., E.-O. Cloutier, Eccl.

XXII.

Le chemin de fer Intercolonial à Rimouski.—Son inauguration.

§ 1. *Le chemin de fer Intercolonial à Rimouski.*

Les travaux du chemin de fer Intercolonial à Rimouski commencèrent dès le printemps de 1869.

Mgr. de Rimouski, accompagné de plusieurs membres de son clergé et d'un grand nombre de citoyens, se rendit, dans l'après-midi du 24 mai 1869, sur le tracé de la nouvelle voie, d'après l'invitation de M. Haycock, contracteur de la section No. 5, pour y bénir les nouveaux travaux.

Une plateforme y avait été préparée pour la circonstance.

Sa Grandeur et M. Haycock adressèrent successivement la parole à l'assemblée.

Mgr. bénit ensuite la nouvelle voie et enleva la première pelletée de terre.

M. le commandant Lavoie et ses officiers étaient présents à la cérémonie. Sa goëlette, *La Canadienne*,

qui se trouvait en ce moment au quai de Rimouski, faisait retentir, de minute en minute, le grondement de ses canons, ce qui contribua beaucoup à rehausser la solennitéde la fête.

§ 2. *Son Inauguration.*

Le 2 août 1873, vers une heure de l'après-midi, un train spécial partit de Rimouski pour St.-Fabien où devait avoir lieu l'inauguration de la section 5me de l'Intercolonial. Ce même convoi était arrivé à la station de Rimouski, depuis dix heures du même jour, chargé des paroissiens les plus marquants de l'Ile-Verte, des Trois-Pistoles, de St.-Simon, de St.-Fabien et du Bic.

Plusieurs personnes des campagnes en bas de Rimouski vinrent aussi prendre part à la fête.

Mgr. de Rimouski, M. le Grand-Vicaire Langevin, ainsi que MM. les curés des paroisses environnantes honorèrent de leur présence cette magnifique réunion.

Le même soir, sur les cinq heures, apparut le même train, emportant environ deux mille personnes venues à cette inauguration remarquable.

Le convoi était à peine arrêté vis-à-vis de la ville

que M. le Maire invita les assistants à acclamer MM. les contracteurs et les ingénieurs.

Après cette démonstration de joie générale, M. Worthington remercia la nombreuse assemblée de son empressement à venir prendre part à une démonstration essentiellement patriotique, et il fit l'éloge de nos hommes d'Etat, qui avaient mené à bonne fin cette grande œuvre nationale.

XXIII.

Evêché actuel.—Chapelle de Ste.-Anne à la Pointe-au-Père.—Bénédiction de la première pierre.

§ 1. *Evêché actuel.*

Les travaux de l'évêché commencèrent au printemps de 1869, et se terminèrent le printemps suivant.

M. le Grand-Vicaire en prit possession, au nom de Mgr. de Rimouski, qui se trouvait alors au Concile du Vatican.

Cet évêché n'est que temporaire ; aussi il est à désirer que Monseigneur puisse bientôt avoir les moyens nécessaires pour construire son palais épiscopal.

§ 2. *Chapelle de Ste.-Anne à la Pointe-au-Père.*

La Pointe-au-Père se trouve à l'extrémité est de la paroisse de Rimouski ; c'est une large pointe de terre

qui s'avance dans la mer et qui présente un coup d'œil ravissant.

On a donné le nom de Pointe-au-Père à cet endroit, comme nous l'avons dit dans notre premier volume, en mémoire d'un de nos hommes apostoliques, le père Henri Nouvel, Jésuite, qui, pour la première fois, célébra la sainte messe en ce lieu, le jour de l'Immaculée Conception, 1663.

Une chapelle est en voie de construction en cet endroit ; les travaux en ont été commencés au printemps de 1873, sous l'habile direction de M. P.-C.-A. Winter, curé de la Cathédrale.

Mgr. de Rimouski, en permettant l'érection de cette chapelle sous le vocable de Ste.-Anne, a eu certainement en vue d'y voir établir un lieu de pèlerinage en l'honneur de cette grande sainte.

§ 3. *Bénédiction de la première pierre.*

Le 14 septembre 1873, la Pointe-au-Père fut le théâtre d'une imposante cérémonie religieuse. On voyait les fidèles arriver de tous côtés et se diriger vers un édifice élégant, quoiqu'encore inachevé et que l'on avait décoré de drapeaux et de verdure.

Les avenues étaient bordées d'arbres et un air de joie et de bonheur semblait briller sur toutes les figures.

Peu de temps après les vêpres chantées à la Cathédrale, Mgr. de Rimouski et le clergé se transportèrent vers l'emplacement de la nouvelle bâtisse.

Sa Grandeur, revêtu des habits pontificaux, récita les prières du Pontifical, bénit le lieu où devait être élevé l'autel et plaça la pierre fondamentale dans l'angle du côté de l'évangile.

Sous cette pierre fut déposée une fiole en cristal renfermant un parchemin sur lequel se trouve l'inscription suivante :

" Cette pierre angulaire des fondations de la cha-
" pelle érigée en l'honneur de Ste.-Anne, mère de la
" Ste.-Vierge, au lieu appelé la Pointe-au-Père, a été
" posée par l'Ill. et Rév. Mgr. Jean Langevin, évêque
" de St.-Germain de Rimouski, le 14 septembre, 15e
" dimanche après la Pentecôte, en la fête de l'Exalta-
" tion de la Ste.-Croix de N. S., l'an MDCCCLXXIII,
" vingt-septième du Pontificat de N. S. Père le Pape
" Pie IX.

" Messire P.-C.-A. Winter étant curé de Saint-

" Germain, et J.-Bte. Martin, écuyer, maire de la " municipalité.

" Le terrain a été donné par les veuves Pierre " Rouleau et Louis Canuel et leurs familles.

" Les syndics pour la construction de l'édifice " étaient MM. P. Rouleau, L. Côté, E. Heppell, L. " Canuel et G. Banville."

Après avoir accompli la cérémonie solennelle au milieu d'un peuple très-nombreux, Monseigneur adressa la parole à l'assistance pour lui faire connaître sa satisfaction, indiquer l'avantage d'une chapelle en ce lieu, féliciter les promoteurs du projet, les donateurs du terrain et les conducteurs des travaux.

Sa Grandeur, après avoir déposé son offrande sur la pierre, invita les personnes présentes à venir offrir leur contribution, les y engageant par le motif d'établir un lieu particulier de dévotion en l'honneur de la grande Ste.-Anne, patronne des navigateurs et thaumaturge insigne du Canada.

XXIV.

Hospice des Sœurs de la Charité à Rimouski et leur noviciat.

§ 1. *Hospice des Sœurs de la Charité à Rimouski et leur noviciat.*

L'hospice des Sœurs de la Charité fut fondé par Mgr. de Rimouski, le 22 septembre 1872.

Les Sœurs, après leur arrivée à Rimouski, allèrent dans l'après-midi présenter leurs respectueux hommages à Sa Grandeur, et par une heureuse coincidence, on célébrait en ce jour le cinquantième anniversaire de la naissance de Monseigneur et il y avait grande réunion des membres du clergé à l'Evêché.

Le 21 novembre, jour de la rénovation de leurs vœux, Monseigneur célébra pour la première fois, la sainte messe, dans la pieuse et modeste chapelle de la nouvelle institution.

Comme le tabernable n'était point encore terminé, ces bonnes Sœurs ne purent conserver le St.-Sacrement que le 26 novembre de la même année.

Les premières Sœurs envoyées dans cette nouvelle maison furent : P. Lavignon, Supérieure, dite Sœur Youville, Henriette Pouliot, dite Sœur St.-Paschal, assistante ; C. Bégin, dite Sœur Marie de l'Enfant Jésus, économe ; R.-D. Brochu, dite Sœur Ste.-Anastasie.

Ces Sœurs sont appelées à faire beaucoup de bien, car déjà les malades qu'elles ne cessent de visiter sont nombreux.

Monseigneur vient de leur procurer à Rimouski, un noviciat qui sera la maison-mère pour le diocèse.

XXV.

Etendue du diocèse de St.-Germaiu de Rimouski et sa population.—Œuvres diocésaines.—Grande démonstration à Rimouski en l'honneur de Sa Sainteté Pie IX.—Procession solennelle dans la Cathédrale de Rimonski.

§ 1. *Etendue du diocèse de St.-Germain de Rimouski et sa population.*

Lors de l'arrivé de Mgr. Langevin, le diocèse de Rimouski comprenait une étendue de côtes d'environ 400 lieues.

Les catholiques dispersés au nord et au sud du Golfe, ainsi que le long de la Baie-des-Chaleurs, étaient au nombre de 60,000.

Le bien spirituel de cette population, composée en grande partie de pêcheurs, demandait impérieusement la présence d'un Evêque au milieu d'elle.

Il n'y avait pour desservir cet immense territoire que quarante-six prêtres ; un grand nombre étaient chargés de plusieurs missions, et ne pouvaient suffire aux besoins spirituels de leurs ouailles.

Le diocèse comprenait :

1o. Le district de Gaspé tout entier, formé des comtés de Gaspé et de Bonaventure ;

2o. Le comté de Rimouski, dans le district du même nom ;

3o. Le comté de Témiscouata, excepté les paroisses de St.-Patrice de la Rivière-du-Loup, de St.-Antonin et de Notre-Dame du Portage ;

4o. La côte nord du fleuve, depuis la Rivière Portneuf jusqu'au Blanc-Sablon y compris l'Ile d'Anticosti.

§ 2. *Œuvres diocésaines.*

Un des premiers soins de Monseigneur de Rimouski fut de favoriser les conférences ecclésiastiques, en établissant dix arrondissements, dans les différentes parties de son vaste diocèse, et en présentant pour discussion plusieurs sujets d'Ecriture Sainte, de Théologie dogmatique et morale, de Rubrique, de Rituel et de Cérémonial.

Monseigneur obtint de la fabrique St.-Germain, peu de temps après son arrivée, des terrains pour

l'Evêché, le Couvent des Dames de la Congrégation et le Séminaire.

Sa Grandeur régla la discipline tant par ses ordonnances que par son synode, et s'efforça de raviver les œuvres diocésaines : Propagation de la foi, Sainte-Enfance, Denier de St.-Pierre, Fonds de l'Evêché, Fonds du Séminaire, Société Saint-Michel, etc., etc.

Monseigneur s'est employé activement à donner une nouvelle impulsion à la société de tempérance et à l'établissement de bibliothèques dans toutes les paroisses.

Il a rétabli les archiprêtres (1 novembre 1867), et a favorisé de tout son pouvoir l'envoi des zouaves à Rome.

Il a commencé, dès 1868, à visiter les paroisses de son diocèse et a continué tous les ans, excepté lorsqu'il s'en est trouvé empêché par le concile œcuménique du Vatican, auquel il a assisté.

Le premier de tous, il a promulgué les décrets de ce concile dans son Synode et a adressé à tout le diocèse un mandement pour faire connaître les constitutions dogmatiques.

Voici les œuvres de charité que Monseigneur a particulièrement encouragées.

En 1868, les colons de la Rivière-Rouge ;

En 1870, les incendiés du Saguenay ;

En 1871, les victimes de la guerre de France ;

En 1872, les Sœurs de la Charité de la Rivière McKenzie, la reconstruction de l'église St. Anne de Beaupré, les missions de la Compagnie de Jésus, en Syrie, le Séminaire des missions étrangères à Paris, etc., etc.

Monseigneur a montré son grand attachement au Saint-Siége, non-seulement en encourageant les zouaves, mais encore en adressant au diocèse des lettres pastorales à l'occasion du 50e anniversaire de la prêtrise de Pie IX (10 mars 1869) ; en prescrivant des prières publiques pour le concile (8 décembre 1868) ; en promulguant les lettres apostoliques adressées aux protestants et autres non catholiques par le Souverain Pontife (26 avril 1869) ; en annonçant le Jubilé à l'occasion de la célébration du concile œcuménique (12 mai 1869) ; en annonçant de Rome l'ouverture du concile (8 décembre 1869) ; en publiant les réponses de la Sacrée Congrégation de la Propagande sur l'instruction publique, pendant qu'il était encore à Rome (24 avril 1870) ; en proclamant les grâces obtenues durant son séjour à Rome (1er

juillet 1870) ; à l'occasion de la prise de Rome par les soldats du royaume d'Italie (23 septembre 1870) ; par la continuation des prières publiques même après la suspension du concile (6 mars 1871) ; en établissant dans son diocèse le cérémonial romain autant qu'il l'a pu ; en donnant la retraite ecclésiastique à son clergé tous les ans, comme le Saint Père l'a tant de fois recommandé aux Evêques ; en se prévalant, autant que les circonstances le permettent, de pouvoir donner la bénédiction Papale, avec indulgences ; en favorisant les démonstrations publiques en faveur du Souverain Pontife, etc., etc., etc.

Monseigneur a procuré des reliques à presque toutes les paroisses et les communautés de son diocèse (octobre 1870).

§ 3. *Grande démonstration à Rimouski en l'honneur de Sa Sainteté Pie IX.*

Le 21 juin 1871, les catholiques de St.-Germain de Rimouski, sur l'invitation de leur digne Evêque, chômèrent le vingt-cinquième anniversaire du glorieux règne de Sa Sainteté Pie IX.

La Cathédrale remplie d'une foule émue et atten-

tive, offrait un superbe coup d'œil. Plus de trois mille fidèles étaient réunis dans sa vaste enceinte pour témoigner de leurs profondes sympathies au Souverain Pontife, écrasé sous le poids des plus douloureuses humiliations, et protester en même temps contre l'usurpation des Etats Pontificaux,

La Cathédrale était parée comme aux grands jours de fête; le chant et la musique, exécutés avec art par les élèves du Petit-Séminaire, ne laissaient rien à désirer.

Les paroles éloquentes de Sa Grandeur et de M. le curé de Rimouski eurent pour effet de porter dans les âmes, la conviction que les catholiques de Rimouski comprenaient les malheurs qui accablaient, en ce moment, le chef vénéré de la sainte Eglise, et qu'ils n'étaient pas demeurés les impassibles spectateurs de ses souffrances.

Après l'évangile M. le curé fit l'historique de la fête qui réunissait les paroissiens de Rimouski en un concert unanime de joie et de reconnaissance, prenant pour texte ces paroles :

" Voici le jour que le Seigneur a fait; qu'il soit pour vous une occasion de réjouissance et d'allégresse."

Il rappela que St.-Pierre, après avoir établi son siége à Rome, avait eu le plus long pontificat de tous les papes, puisqu'il était mort l'an 67 ; que d'après une croyance populaire aucun autre Souverain Pontife ne devait dépasser 25 ans de règne. Puis il ajouta qu'il était réservé à Pie IX d'atteindre la même époque et d'avoir un autre caractère de ressemblance avec St.-Pierre, car comme lui, il était captif. Dieu lui réservait-il la gloire du martyre comme au chef des apôtres ? S'il ne verse pas son sang, on peut dire avec vérité qu'il en subit toutes les tortures.

Mgr. de Rimouski fit ensuite en termes des plus éloquents, le récit des souffrances du chef de la chrétienté, des persécutions qu'on exerçait contre Sa Sainteté, et des malheurs réservés à cette pauvre Italie, si ses enfants rebelles persistaient dans leurs mauvais principes. Il ajouta qu'il était à espérer que Dieu se laisserait toucher par les ferventes prières de ses fidèles serviteurs, et que la Divine Providence mettrait bientôt un terme aux angoisses de notre Pontife, pour qu'il puisse voir, avant de quitter cette terre de larmes et d'épreuves, le glorieux triomphe de l'Eglise.

Ces paroles prononcées avec conviction et sympa-

thie arrachèrent des larmes à tout l'auditoire, et produisirent la plus vive sensation.

Immédiatement après la messe, la foule nombreuse et recueillie se forma en ordre de procession et accompagna dévotement les Saintes Reliques qui avaient été temporairement déposées à l'évêché ; elles furent transportées à la cathédrale.

Les différentes institutions et sociétés, entre autres les élèves du Petit-Séminaire, du Couvent des Dames de la Congrégation et de l'école élémentaire de la ville, les Zouaves Pontificaux, les sociétés de Saint-Vincent de Paul et de la Ste,-Famille, précédées de leurs bannières respectives, assistaient et contribuaient pour beacoup à donner à la procession cette pompe qui jette tant d'émotion dans les cœurs catholiques.

Les rues St.-Germain et du Marché, dans tout leur parcours, et la place de la Cathédrale avaient été bordées de superbes allées de sapins et de peupliers et pavoisées d'un grand nombre de drapeaux, banderoles, pavillons et portraits religieux du meilleur goût.

Des arches de verdure avaient été érigées de dis-

tance en distance et ornées de tableaux et d'inscriptions en harmonie avec la solennité que l'on célébrait. En face du portique de la Cathédrale, une arche grandiose avait été construite par les membres de la Société de Persévérance.

Plus loin, devant l'Evêché, une deuxième arche, par les soins de M. le Grand-Vicaire Langevin, unissant les deux côtés de la rue, avait été érigée avec beaucoup de goût et d'élégance, et était ornée d'un magnifique portrait de Pie IX, entouré de ses armes et d'étendards portant l'inscription suivante :

" Jubilé de Pie IX." " Vidit annos Petri."

Ces deux inscriptions étaient surmontées d'un superbe drapeau pontifical.

Les façades de l'Evêché et du Presbytère étaient décorées avec élégance. On y voyait des fleurs naturelles et artificielles, et dans toutes les fenêtres des inscriptions travaillées avec art et pleines d'actualité ; les dames n'étaient pas étrangères au maniement et au placement de ces articles, avec ce goût exquis, qu'elles seules savent trouver en pareille circonstance.

Dans la même rue et en face du vieux Séminaire, où les professeurs et les élèves de cette belle insti-

tution avaient rivalisé de zèle et d'ardeur, pour ne pas rester en arrière de leurs émules en cette circonstance, se voyait une troisième arche aux proportions gigantesques, sur laquelle se lisaient ces inscriptions : " Tradiderunt corpora sua in mortem ne servirent idolis." " Cum palma ad regnum pervenerunt Sancti." " Vive le Pape Pie IX."

Le tout était surmonté d'un portrait de Pie IX, au jour de son couronnement, et d'un drapeau pontifical.

A quelques pas plus loin, on lisait sur la façade du vieux couvent des Dames de la Congrégation de longues et belles inscriptions, sur fond rouge ; en voici quelques-unes :

" La barque de Pierre peut être agitée, mais non pas périr." " La barque de Pierre porte l'Eglise et ses promesses." " La mémoire du juste est bénie et éternelle." " Vive Pie IX."

A une certaine distance de là, on contemplait encore plusieurs arcs de triomphe dont les contours verdoyants et gracieux reposaient agréablement la vue et témoignaient de l'habileté et du goût de plusieurs braves citoyens de Rimouski.

M. André-Elz. Gauvreau, régistrateur, et M. le pro-

priétaire de la " Voix du Golfe," avaient manifesté une fois de plus leur zèle bien connu pour tout ce qui touche aux solennités et aux grandes fêtes de notre religion et de notre nationalité.

De distance en distance avaient été déployés au haut des maisons et à travers les rues, un grand nombre de drapeaux aux vives et splendides couleurs.

La procession parcourut toutes les rues de la ville.

De retour à la Cathédrale, Monseigneur de Rimouski adressa de nouveau la parole à la foule réunie, et après avoir fait ressortir la beauté du culte des Saints, les honneurs que l'on rendait à leurs restes, et la conformité de cette doctrine avec la raison et l'enseignement évangélique, démontra à l'auditoire l'assurance des faveurs sans nombre que leur valait l'entrée des corps des saints dans leur église et leur paroisse. Puis Sa Grandeur énuméra les titres que chacun d'eux avait à leur confiance.

La première de ces reliques et la plus précieuse était une parcelle de la vraie croix trouvée par Ste.-Hélène, mère de Constantin ; puis un fragment du voile qui a renfermé le manteau de St.-Joseph, époux de la très-sainte Vierge ; un os de St.-Germain, évêque, patron de la cathédrale ; de la poussière de la

prison de Ste.-Blandine, martyre célèbre, qui a donné son nom à une mission voisine de Rimouski ; une parcelle du tombeau de St.-Louis de Gonzague dont on célébrait la fête le jour même ; de St.-François-Xavier, dont la neuvaine est établie dans la paroisse ; de St.-Stanislas Kostka ; des os de St.-Zénon et de quelques-uns de ses compagnons, dont l'un est désigné sous le nom de St.-Félix, représenté par une figure en cire renfermant des portions considérables de son corps, déposé sous l'autel St.-Joseph ; de Ste.-Sabace et de St.-Anatole ; un fragment de l'autel en bois sur lequel St.-Pierre, chef des apôtres, a célébré la sainte messe, et un morceau de pierre détaché de la maison de St.-Jean l'évangeliste.

La figure en cire de St.-Félix est très-remarquable et représente un guerrier portant une blessure sanglante au cou, étendu sur un lit de parade très-riche, et revêtu de la cuirasse et du glaive, ayant près de lui son casque, et portant à la main droite la palme du triomphe. Le brillant brancard sur lequel était placée cette magnifique représentation d'un des 10,203 martyrs des *eaux salviennes*, était porté par quatre prêtres et escorté par sept zouaves pontificaux revêtus de leur costume.

Cette procession fut des plus belles et des plus grandioses, et jamais les citoyens et les paroissiens de St.-Germain n'avaient assisté à une aussi splendide fête religieuse ; aussi laissa-t-elle dans toutes les âmes un souvenir de douces et saintes émotions.

Chaque famille y avait apporté sa part de dévouement, de générosité et de foi en démontrant par leur empressement à l'ornementation des rues, leur attachement à la personne de l'auguste pontife, chef de notre foi et de l'église catholique.

Le soir sur les huit heures et demie, de brillantes et vives lumières commencèrent à paraître en différents endroits. Bientôt elles augmentèrent en nombre infini, et l'illumination de chaque maison et édifice public devint générale.

Cette démonstration en l'honneur de Notre Saint Père le Pape Pie IX, demeurera à jamais gravée dans le cœur et la mémoire de tous ; aussi en conserveront-ils longtemps le précieux souvenir.

§ 4. *Procession solennelle dans la cathédrale de Rimouski.*

Le 9 du mois de novembre 1873, à l'issue de la grand'messe du dimanche, une grande démonstration eut lieu dans la cathédrale de Rimouski.

Une lettre pastorale de notre vénérable Evêque, datée du 23 septembre dernier, avait publié l'Allocution prononcée par Notre Saint Père le Pape, le 25 juillet de la même année, accordant une indulgence plénière pour le jour que chaque évêque désignerait dans son diocèse, afin d'obtenir que le Dieu de miséricorde abaisse ses regards sur les justes, qu'il se laisse toucher par les ferventes prières de ses serviteurs et qu'il mette fin aux maux sans nombre qui accablent l'Eglise en ce moment.

Le Chef de l'Eglise, dans sa foi admirable et dans sa sublime résignation à la volonté du ciel, prononçait ces belles et touchantes paroles.

" Bien qu'elles soient innombrables et terribles les tempêtes de persécutions et de tribulations qui fondent sur nous, ne perdons pas courage, mais confions-nous en celui qui ne permet pas la confusion de ceux qui espèrent en lui ; car telle est la promesse de Dieu, et elle ne passera pas : " Parce qu'il a espéré en moi, nous dit-il, je le délivrerai."

Mgr. de Rimouski, pour correspondre aux intentions du Souverain Pontife, avait désigné l'un des dimanches des mois d'octobre ou de novembre, comme celui où devait être fait dans chaque église, une pro-

cession solennelles avec les saintes reliques ou la statue de Marie Immaculée.

A la cathédrale où les ornements sont nombreux, la procession fut vraiment remarquable. Le clergé était précédé des membres des différentes associations et confréries avec leurs bannières respectives : les élèves du Séminaire et du couvent de la Congrégation, les enfants de Marie, les Dames de la Ste.-Famille, la société de persévérance, l'union de St.-Vincent de Paul et la société de tempérance. Cette dernière société était représentée par douze conseillers, tenant en mains leur croix noire, d'après l'invitation de Mgr. de Rimouski.

Les reliques portées par plusieurs prêtres revêtus des ornements sacrés étaient les suivantes :

La vraie croix ; St.-Joseph, époux de la Ste.-Vierge ; St.-François-Xavier, apôtre des Indes ; St.-Louis de Gonzague ; de Stanislas Kostka ; Ste.-Blandine, martyre ; St.-Jean, apôtre et évangéliste ; St.-Pierre, chef de l'Eglise ; plusieurs compagnons de St.-Zénon ; St.-Anatole ; Ste.-Sabace, martyre ; Ste.-Anne, mère de la Ste.-Vierge ; St.-Zénon, martyr.

Toute la foule était vivement impressionnée et priait avec ferveur ; l'on remarquait cela surtout

dans le chant des litanies des Saints, supplication si imposante.

La même cérémonie et les mêmes prières eurent lieu dans toutes les églises ou chapelles du diocèse. Nous voudrions pouvoir rendre les expressions énergiques de notre Evêque dans l'allocution qu'il adressa à son peuple ; reproduire le tableau saisissant des souffrances des ministres de Dieu dans presque tous les pays de l'Europe, des injustices, des spoliations inouïes, des iniquités de toute espèce que commettent les puissants de notre siècle, l'hypocrisie surtout du gouvernement subalpin qui, tout en prétendant garantir la liberté de l'Eglise de Rome par une loi, la persécute de la manière la plus horrible, dépouillant les églises, les monastères, chassant leurs paisibles habitants sans forme de procès et uniquement en vertu du droit du plus fort.

Sa Grandeur parla en termes vraiment éloquents, impressionna vivement son auditoire et termina son discours par ces paroles :

“ Le jour de la rétribution viendra pour eux, et le Dieu patient leur adressera sans doute et bientôt l'apostrophe par laquelle il avait foudroyé les pharisiens : “ C'est par le fruit qu'on connaît l'arbre : race

de vipères, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, vous qui êtes pervers. Puissent les épreuves de l'Eglise approcher de leur terme ! Puisse surtout le vénérable pontife que la providence conserve d'une manière pour ainsi dire miraculeuse voir de ses yeux l'abaissement des ennemis de Jésus-Christ et l'exaltation de son épouse, la Ste.-Eglise. Alors que le délai accordé par la miséricorde divine sera passé, les ennemis de l'Eglise seront balayés comme la poussière par un vent impétueux."

XXVI.

Acte pour incorporer la ville de St.-Germain de Rimouski.—Naufrages à Rimouski.

§ 1. *Acte pour incorporer la ville de St.-Germain de Rimouski.*

La ville de St.-Germain de Rimouski fut incorporée sous ce titre, par un acte de la Législature, le 5 avril 1869.

« Attendu que les habitants d'une partie de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, dans le Comté de Rimouski, bornée comme suit, savoir : « En front « au fleuve St.-Laurent ; en arrière à une ligne droite « tirée par un arpenteur, à angle droit sur la route de « l'Eglise, à une distance de douze arpents du dit « fleuve ; au sud-ouest à la terre de Germain Langis, « et à l'emplacement et demeure de François-Magloire « Derome, écuyer, inclusivement ; au nord-est à la « terre d'Hubert St. Laurent, aussi inclusivement," ont, vu l'accroissement de la population qui habite le

territoire ci-dessus désigné, et la nécessité pour elle de former une corporation, demandé l'érection du dit territoire, comprenant le village de Saint-Germain de Rimouski, en une ville devant avoir et porter le nom de " Ville de Saint-Germain de Rimouski," et qu'il est à propos d'accéder à leur dite demande ; Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

" 1. A compter de la passation du présent acte, le territoire ci-dessus décrit sera et formera une ville sous la dénomination susdite de " Ville de St.-Germain " de Rimouski," et les habitants résidant dans le dit territoire formeront un corps politique et incorporé distinct des municipalités du comté de Rimouski et de la paroisse de St.-Germain de Rimouski, et, comme tels, ils auront succession perpétuelle et un sceau commun, avec les pouvoirs et priviléges attribués aux municipalités de ville par le chapitre vingt-quatre des Statuts Refondus pour le Bas-Canada ; et les dits pouvoirs et priviléges seront exercés par la Corporation de la dite Ville de Saint-Germain de Rimouski et en son nom.

" 2. La corporation sera représentée par un conseil composé de la manière prescrite par la loi ci-dessus

indiquée, et le dit conseil sera en conséquence appelé " Le conseil municipal de la ville de St.-Germain de " Rimouski," et exercera les pouvoirs attribués par la dite loi aux conseils des autres municipalités de la province.

" 3. La première élection générale des conseillers de la dite ville aura lieu dans les limites d'icelle, pendant le mois qui suivra la passation du présent acte, après avis légalement donné, conformément aux dispositions du chapitre vingt-quatre des dits statuts refondus, et sera, par rapport aux élections subséquentes, considérée comme ayant eu lieu le second lundi de janvier mil huit cent soixante-et-neuf, et les élections générales suivantes, auront lieu aux époques, et en la manière prescrite par la dite loi.

" 4. Le secrétaire-trésorier de la municipalité actuelle de St.-Germain de Rimouski, fournira, sous huit jours, au régistrateur du second district d'enrégistrement du comté de Rimouski, sur demande par lui faite, une vraie copie dûment certifiée de la partie du rôle de cotisation de la dite municipalité qui contient les noms des francs-tenanciers et chefs de famille cotisés sur icelui, à l'égard des biens-fonds situés, en totalité ou pour partie, dans les limites de la dite

ville, et le montant de la valeur cotisée de tels biens-fonds, à raison desquels les dits francs-tenanciers sont respectivement cotisés au dit rôle ; le dit extrait devant servir à la dite élection et à toutes autres fins de droit.

" 5. La corporation de la dite ville sera chargée, conjointement avec la municipalité de St.-Germain de Rimouski, d'entretenir convenablement et de reconstruire quand il en sera besoin, à frais communs, le pont existant actuellement sur la Rivière de Rimouski, lequel sera leur propriété commune ; et, il leur sera loisible de nommer des arbitres pour décider tous différends que leurs obligations respectives à cet égard pourront faire surgir entre elles.

" 6. Dans le cas où les dites deux municipalités ne s'accorderaient pas ensemble sur la nécessité d'un arbitrage, il sera loisible à l'une d'elles de nommer un arbitre et de requérir en même temps la municipalité qui s'y refusera, d'en nommer un de sa part, sous huit jours de l'avis qui lui aura été signifié à cet effet, accompagné de telle nomination faite par écrit.

" 7. Si la municipalité ainsi mise en demeure négligeait ou refusait d'agir, la municipalité, au nom de laquelle aura été faite ladite sommation, pourra, le dit

délai passé, ou au défaut de celle-ci, le secrétaire-trésorier en son nom, présenter à la Cour Supérieure siégeant pour le district, ou, en vacance, au protonotaire de la dite Cour, une requête duement signifiée au préalable à la partie intéressée, aux fins d'obtenir, sur l'allégué des faits, la nomination de l'arbitre refusé, pour l'objet susdit.

“ 8. Tous arbitres nommés, soit par le juge ou le protonotaire, ou par les dites municipalités, elles-mêmes, procéderont à rendre leur sentence arbitrale dans l'intervalle de dix jours francs de la date de leur nomination, comme susdit ; ils auront, pour assigner les témoins à comparaître devant eux, s'il est nécessaire, et pour les y contraindre, s'il en est besoin, ainsi que pour obtenir la production de tous documents ou papiers dont il leur serait expédient d'avoir communication, tous les pouvoirs et l'autorité des Juges en pareil cas, et ils prêteront serment, avant d'agir, entre les mains du dit protonotaire, ou d'un commissaire de la Cour Supérieure ; mais, pour le cas de partage d'avis, il leur sera adjoint par l'acte même de nomination provenant, soit du Juge, du protonotaire, ou des municipalités elles mêmes, un tiers-arbitre pour les départager et s'entendre à la majorité des dits arbitres et tiers-arbitre.

" 9. La sentence des deux arbitres, ou celle de l'un deux et du tiers-arbitre, sera par eux immédiatement déposée au bureau d'un notaire résidant dans les limites de la dite ville, lequel gardera la dite sentence comme minute, à titre de dépositaire légal d'icelle, à l'effet d'en délivrer des copies dûment authentiquées, à demande, aux parties à ce intéressées.

" 10. Si, après huit jours de la signification de la dite sentence arbitrale à la municipalité en défaut, cette dernière refusait ou négligeait de s'y conformer, il sera loisible en ce cas à l'autre municipalité, de faire exécuter les choses ordonnées et les travaux prescrits par la dite sentence, sauf à elle, son recours devant toute cour de justice compétente, contre la municipalité refusant d'agir, en répartition du coût de la part des dits travaux que celle-ci devait être tenue de parfaire à ses propres frais.

" 11. Toutes significations d'avis, de demandes ou de papiers quelconques, par une municipalité à l'autre se feront par huissier ou par autre personne raisonnable, laquelle en fera rapport sous serment, si elle en est requise, et les dites significations, quand elles seront faites au maire ou au secrétaire-trésorier de la

municipalité à qui elles auront été adressées le seront valablement et auront leur plein effet légal.

" 12. Tout conseiller actuel de la municipalité de St.-Germain de Rimouski, qui réside dans les limites de la dite ville, cessera d'être conseiller à compter de la passation du présent acte, et les officiers du dit conseil ne percevront aucune taxe imposée par lui pour la présente année, sur les immeubles ou parties d'immeubles situées dans les dites limites."

§ 2. *Naufrages à Rimouski.*

Le 3 décembre 1832, quatre gros vaisseaux, avec chargement complet pour l'Angletterre, furent saisis par la glace vis-à-vis de Rimouski, par une de nos froides nuits d'automne. La barque *Mary Ann and Jane*, le navire *Mountaner*, le brig *James Lungton* et la barque *Emerald* ; de ces quatre vaisseaux, un seul la *Mary Ann and Jane*, put se dégager de la glace, et arriver à bon port dans le mois de février suivant. Le navire *Mountaner* fit côte au Cap-Chat et fut complétement perdu. Le brig *James Lungton* alla se briser sur la Pointe-au-Père, et la barque *Emerald*, après avoir été entraînée jusqu'à Tartigou, remonta

s'échouer à Ste.-Flavie, vis-à-vis de l'endroit où est aujourd'hui l'église.

Trois des marins de cette dernière barque voulant échapper à une mort certaine, débarquèrent sur les glaces pour atteindre le rivage de Sandy Bay. Mais malheureusement, comme ils étaient sur le point de mettre le pied sur la rive tant désirée, le vent s'éleva et sépara la glace du rivage ; ils essayèrent, mais en vain, de regagner le vaisseau. Il fallut donc se résigner et attendre une mort des plus affreuses et des plus cruelles. Ces trois pauvres malheureux passèrent ainsi six jours et six nuits sur la banquise, entraînés par les vents, jusqu'au Cap Chat. Le soir de la cinquième journée, le vent d'est s'étant pris à souffler avec violence, ils remontèrent jusqu'au Bic où ils furent sauvés le lendemain, ayant chacun les mains et les pieds gelés.

En juin 1837, la barque *United Kingdom,* en chargement à Rimouski, fut jetée à la côte par un fort vent du nord-est, et mise à flot quelques semaines plus tard ; elle n'avait éprouvé que peu de dommages.

En octobre 1840, un autre vaisseau, ayant nom *Prince Georges,* en chargement aussi à Rimouski, fut jeté à terre par une tempête du nord-est.

Il fut relevé et mis en hivernement au Ruisseau à la Loutre (Ste.-Luce), d'où il repartit le printemps suivant pour l'Europe. Dans cette même tempête, un autre navire, *British Merchant*, vint s'échouer près du *Prince Georges*, et devint la proie des flammes dans l'espace de deux heures, deux jours après son naufrage.

En novembre 1853, le navire *J.-K.-L.*, engagé dans la glace depuis plusieurs heures, fut atterrit en dedans de l'Ile St.-Barnabé, après avoir été abandonné de son équipage. Il y hiverna et fut relevé le printemps suivant.

Dans la nuit du 1er novembre 1870, par une furieuse tempête, le navire *Elxtrick*, en chargement à Rimouski, fut jeté sur l'Ile St.-Barnabé, du côté nord et se perdit complètement.

Ces naufrages heureusement peu nombreux nous prouvent, une fois de plus, l'urgente nécessité d'un hâvre de refuge, soit à la Pointe-au-Père, soit à la Pointe-à-Pouliot. Il est à espérer que bientôt nous en verrons commencer les travaux. Un hâvre en ces endroits, sûr et commode, serait de la glus grande utilité pour les marins.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.